

# La rédaction de notices d'autorité en Archives, entre normalisation et indexation / enjeux et perspectives

## Plan

<a href="#">Introduction</a> .....	2
<a href="#">Définitions</a> .....	2
<a href="#">La normalisation</a> .....	2
<a href="#">L'indexation</a> .....	3
<a href="#">Les notices d'autorité</a> .....	3
<a href="#">Exemple comparatif</a> .....	4
<a href="#">Analyses</a> .....	5
<a href="#">Hypothèses</a> .....	5
<a href="#">Trois types de notices</a> .....	5
<a href="#">Propositions</a> .....	6
<a href="#">Le recours à Wikipedia</a> .....	6
<a href="#">Le retour à la description d'archives</a> .....	7
<a href="#">L'apport des bibliothèques</a> .....	7
<a href="#">Conclusion</a> .....	8
<a href="#">Glossaire</a> .....	9
<a href="#">Personnes rencontrées</a> .....	10
<a href="#">Bibliographie</a> .....	10
<a href="#">Ressources internet</a> .....	11
<a href="#">Annexes</a> .....	12

## Introduction

Ce travail écrit vise à **comprendre l'utilisation possible des notices d'autorité normalisées par les institutions en charge d'archives**. Il se découpe en deux parties, tout d'abord une partie d'analyse et une seconde regroupant une série de propositions à discuter.

## Définitions

La rédaction de notices d'autorité dans le domaine archivistique s'inscrit au croisement de deux mouvements récents qui participent à la transformation de notre profession :

- la normalisation des descriptions archivistiques;
- le contrôle de l'indexation.

Ce sont donc ces deux mouvements que je vais essayer de cerner avant d'envisager comment ils peuvent se compléter.

### *La normalisation*

La normalisation de la description archivistique est à présent un ensemble cohérent et complémentaire de normes internationales (ISAD-G<sup>1</sup>, ISAAR(CPF)<sup>2</sup>, ISDF<sup>3</sup>, ISDIAH<sup>4</sup>) qui vise à unifier les professionnel-le-s des archives autour de pratiques de description communes et reconnues par le Conseil International des Archives (ICA). L'histoire de ce changement est riche mais une de ses sources importantes est certainement, pour l'univers francophone du moins, les archivistes de la province de Québec qui ont initié celui-ci dès les années 1980.

Les archivistes rejoignent ici les bonnes pratiques déjà bien établies dans l'univers des bibliothèques, qui ont su, elles, rapidement profiter des opportunités offertes par les nouvelles technologies pour mutualiser leurs efforts et normaliser leurs pratiques, et leurs formats d'échange.

En Suisse, la normalisation des pratiques archivistiques augmente au fil des ans. Par exemple la norme ISAD-G est à ce jour largement utilisée, par contre la norme ISAAR(CPF) n'est en qu'au début de son introduction, et les normes ISDF et ISDIAH n'ont pas encore fait, à ma connaissance, l'objet de publication.

---

1 International Standard Archival Description (ISAD(G)), Deuxième édition (1994) 2000.

2 International Standard Archival Authority Record for Corporate Bodies, Persons and Families (ISAAR(CPF)), Deuxième édition (1996) 2004.

3 Norme internationale pour la description des fonctions (ISDF), 2007.

4 Norme internationale pour la description des institutions de conservation des archives (ISDIAH), 2008.

## ***L'indexation***

L'indexation est un « processus destiné à représenter [...] les notions caractéristiques du contenu d'un document [...] en vue d'en faciliter la recherche » (Coutaz, 2009, p. 50). Il s'agit d'un outil mais aussi d'un savoir faire qui a longtemps été absent des préoccupations des archivistes.

Il faut bien prendre en compte que l'indexation est un terme générique recoupant une grande variété de pratiques. Celles-ci vont de l'indexation automatisée plein texte (qui ne demande pas d'intervention extérieure particulière une fois paramétrée) à celle effectuée manuellement à partir d'un vocabulaire contrôlé (avec ou sans thésaurus).

Le désintérêt des archivistes pour l'élaboration de règles de contrôle de l'indexation peut s'expliquer d'une part par le fait que le contrôle de l'indexation est un outil qui vise à offrir une meilleure accessibilité aux ressources pour tous les types de publics, alors que les institutions d'archives s'adressaient, jusqu'à il y a peu, qu'aux érudits. D'autre part, on peut noter que l'indexation en générale est un outil transversal basé sur le principe de pertinence or ce dernier a été abandonné, dans la douleur, au milieu du vingtième siècle par les archivistes au profit de celui de provenance. Ce désintérêt est particulièrement vraie en ce qui concerne le contrôle des représentations des thématiques traitées par les documents, pour ce qui est des index de noms de personne et de lieux, les tentatives de contrôle sont déjà existantes chez les archivistes.

Il reste qu'aujourd'hui le large accès à internet a introduit une habitude de recherches rapides et sans préparation qui place le contrôle de l'indexation comme une possibilité que l'on ne peut plus simplement ignorer.

En ce sens et grâce aux analyses offertes par de récents articles scientifiques parus sur la question (Cadieux/Charbonneau, 2001-2002, Coutaz, 2009), il apparaît clairement qu'une indexation contrôlée de qualité, dans les institutions détentrices d'archives, ne pourra pas être envisagée sans au moins trois choses: du personnel, des connaissances et une unité de doctrine sur les pratiques.

## ***Les notices d'autorité***

Les notices d'autorité, qui vont nous occuper ici, sont, comme je l'ai dit, à la croisée de ces deux mouvements. On peut tenter d'en donner une première définition:

Une notice d'autorité est une« Notice descriptive qui présente [:] la forme officielle d'un nom ou d'un énoncé de sujet utilisé comme clé d'accès, les formes alternatives, les formes rejetées, les formes associées, des notes explicatives, des notes historiques et toute autre information utile. (Hudon) »<sup>5</sup>

---

5 [url: http://www.ebsi.umontreal.ca/termino/00000179.htm](http://www.ebsi.umontreal.ca/termino/00000179.htm)

Une notice d'autorité est donc une description structurée des caractéristiques attachées à une vedette, c'est-à-dire à un mot ou à un nom répondant aux critères du langage documentaire (entre autre, régularité et univocité). De façon générale, le but de la rédaction d'une notice d'autorité est que la vedette principale puisse être partagée par plusieurs analyses sans que les informations qui lui sont propres n'aient besoin d'être répétées. On verra que l'on peut préciser cette définition.

Dans le domaine des archives c'est la *Norme Internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les Archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles*, (appelée ISAAR(CPF) par la suite) publiée en 1996, et révisée en 2004, qui a normalisé de façon internationale la rédaction de ces notices.

Dans l'univers des bibliothèques, les notices d'autorité existent aussi et la normalisation dans ce cas est bien plus ancienne et déjà largement appliquée. Par exemple dans le cas de RERO<sup>6</sup> qui utilise le logiciel Virtua, cette normalisation suit dans les grandes lignes les recommandations AACR2<sup>7</sup> comme l'avait déjà fait, avant elle, le réseau IDS<sup>8</sup>. Il s'appuie pour cela sur les champs MARC<sup>9</sup>.

Maintenant que les domaines en jeu ont été quelques peu présentés, je vais essayer de reprendre ma question de départ: **Quelle utilisation peut être fait des notices d'autorité normalisées dans les institutions détentrices d'archives?**

## Exemple comparatif

Pour répondre à cette question de départ, j'ai choisi de comparer entre elles les notices de description déjà disponibles pour une collectivité donnée, afin de voir où pourrait se placer l'apport descriptif significatif émanant d'une institution détentrice d'archives.

J'ai choisi comme exemple l'ancienne commune de Plainpalais dans le canton de Genève, qui a fusionnée avec la Ville de Genève en 1930. Cet exemple n'est pas un hasard puisque le cas renvoie à des situations qui devraient se multiplier dans les années à venir. Par ailleurs, cet exemple profite aussi de l'existence d'une notice ISAAR(CPF) déjà rédigée sur cette ancienne commune par les Archives de la Ville de Genève qui ont reçu la charge, après la fusion, de ses archives. Cette institution fait là, à nouveau, œuvre de pionnières sur ces questions de normalisation.

Par une volonté délibérée, j'ai eu recours dans mon analyse comparative à large éventail de notices descriptives. En particulier, j'ai choisi d'inclure à celle-ci les notices trouvées dans les différents dictionnaires historiques suisses sous l'entrée « Plainpalais » (Dictionnaire Géographique de la Suisse (DGS), Dictionnaire Historique et Biographique

---

6 Réseau romand (RERO), désigne le réseau des bibliothèques de Suisse occidentale, voir : [www.rero.ch](http://www.rero.ch)

7 Anglo-American Cataloguing Rules, Second Edition (AACR2), 1978.

8 Informationsverbund Deutschschweiz (IDS) : <http://www.informationsverbund.ch/>

9 Machine-Readable Cataloging (MARC).

de la Suisse (DHBS) et enfin l'actuel Dictionnaire Historique Suisse (DHS<sup>10</sup>) mais aussi celle proposée par l'encyclopédie collaborative en ligne Wikipedia.

## ***Analyses***

En examinant les exemples choisis (voir en annexe) on peut remarquer qu'une notice d'autorité peut être très succincte (comme celles fournies par les bibliothèques, dans le cas de RERO et LOCna) mais qu'elle peut aussi avoir pour vocation de contenir beaucoup d'informations (voir la notice ISAAR(CPF) des Archives de la Ville de Genève et celles des différents dictionnaires).

A ce stade, on peut avancer que, d'un côté les notices d'autorité réalisées en bibliothèque semblent regrouper principalement des méta-données de gestion, et d'un autre côté que les notices rédigées par les archives et celles présentes dans les encyclopédies affichent beaucoup de recoupement.

Il m'apparaît donc qu'une meilleure répartition des rôles permettrait de diviser la charge de travail et d'éviter les doublons. C'est ce que je vais tenter à présent.

## **Hypothèses**

Cette première analyse des exemples proposés m'amène à énoncer certaines hypothèses de travail, celles-ci reposent sur le fait que l'on devrait mieux spécifier le vocabulaire et les tâches pour ne pas confondre des outils qui n'ont pas les mêmes finalités.

### ***Trois types de notices***

Il m'apparaît que l'on pourrait distinguer trois types de notices d'autorité:

- les **notices d'autorité lexicographiques**;
- les **notices d'autorité archivistiques**;
- les **notices d'autorité bibliothéconomiques**.

Cette distinction peut paraître compliquée mais elle permet de mieux distinguer chacune d'elles. Les premières ont une vocation généraliste et encyclopédique. Elles compilent les sources pour obtenir en obtenir une présentation générale de l'autorité traitée.

Les secondes relèvent de la description analytique de contenu d'un fonds d'archives. Il s'agit d'une annexe à la description générale du fonds ou de la pièce qui vise à synthétiser les informations, sur une autorité, nécessaires à la compréhension de ceux-ci. Elle ne vise pas l'exhaustivité.

Les dernières fonctionnent comme des instruments essentiels de gestion des listes

---

10 Dictionnaire Historique Suisse (DHS), voir version en ligne : <http://www.hls-dhs-dss.ch/>

d'autorités dans un instrument de gestion informatisée. Cette fonction n'empêche pas d'offrir grâce à celles-ci, des exemples de synthèse saisissants<sup>11</sup> mais ils restent complémentaires aux autres et ne s'y substituent pas.

Mon idée serait qu'il faut absolument distinguer ces trois types de notices dans le traitement et le soin qu'on leur apporte sans hésiter à faire des renvois d'une à l'autre mais sans, pour autant, les fusionner.

## Propositions

Sur la bases de ces hypothèses, je profite de ce travail pour détailler quelques propositions qui permettraient leur mise en application. La plupart d'entre elles sont déjà connues et s'imposent habituellement dans les discussions à battons rompus entre archivistes. Je n'ai donc aucune paternité sur celles-ci mais je profite de ce travail pour les organiser dans une optique stratégique.

### *Le recours à Wikipedia*

Ma première proposition s'attache aux notices d'autorité que j'ai défini comme généralistes. Je pense en effet que l'on peut raisonnablement écarter l'idée que chaque institution réécrive la notice générale sur Jean Piaget ou celle sur la Commune de Brütisellen. L'idée de la centralisation semble avoir bien des avantages.

Dans cette idée, on doit relever que le DHS a réalisé un travail remarquable. Celui-ci reste toutefois peu évolutif et très lourd à gérer mais ce sont aussi là des caractéristiques qui découlent de ses qualités. On peut bien sûr demander de faire figurer, dans le e-DHS, un fonds d'archives au titre des sources complémentaires d'une notice, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'une véritable solution globale.

Dans la même idée, le projet de portail biographique européen<sup>12</sup>, auquel le DHS est associé, n'apporte pas non plus de solution adéquate. Il s'agit plutôt d'un outil de comparaison internationale de notices d'autorité généralistes, un répertoire comme on a connu depuis longtemps dans les archives mais à l'échelle des possibilités techniques actuelles. Il ne semble pas qu'il faille lui en demander plus, surtout pas de réaliser des synthèses.

A mon sens, la seule véritable solution de fichier de notices d'autorité lexicographiques centralisé, évolutif et accessible me semble être l'encyclopédie en ligne Wikipedia.

Celle-ci répond en effet déjà en grande partie aux attentes que l'on peut avoir vis-à-vis

---

11 Worlcat Identity (<http://www.worldcat.org/identities/>) est un exemple parfait de la puissance de la mutualisation des fichiers de notices d'autorités bibliothéconomiques. Le résultat est fascinant et ait amené à se développer. On peut aussi noter l'existence du projet européen Linking and Exloring Authority File (LEAF: <http://www.crxnet.com/leaf/>) auquel est associé la Bibliothèque nationale suisse.

12 <http://www.biographie-portal.eu/fr/>

d'un tel outil : encyclopédique, évolutif, attractif, stimulant, multi-dimensionnel, gratuit, de droit public, multilingue et consulté! Il s'agit donc d'une petite révolution mais je pense que **les archivistes devraient utiliser plus systématiquement l'Encyclopédie Wikipedia pour rédiger des notices d'autorité généralistes ou compléter celles déjà existantes.**

Cet outil semble, en effet, s'y prêter particulièrement car il fonctionne principalement sur la structuration d'informations référencées et n'a pas vocation à recevoir des analyses originales. Par ailleurs, ses propres outils de rédactions, de méta-données et de discussions sont particulièrement aboutis.

En ce sens, on pourrait même envisager quelques actions pour rendre cela possible :

- Organiser des journées de formation avec des gens de l'équipe Wikipedia Suisse pour apprendre à contribuer de manière intelligente et optimale, ainsi que d'effectuer des veilles.
- Constituer un groupe de travail avec cette même équipe afin de comprendre de quelle manière les structures proposées par les normes archivistiques (ISAAR(CPF), xml/eac) ne pourraient pas y être intégrées.

### ***Le retour à la description d'archives***

Ma seconde proposition porte sur les notices d'autorité proprement archivistiques cette fois-ci. En effet la rédaction de celles-ci devrait nous permettre de retrouver pleinement le travail de l'archiviste, à savoir: l'analyse et la description de source. Ainsi ces notices archivistiques ne devraient pas faire doublon avec une notice d'autorité généraliste (à créer à part le cas échéant) mais regrouper uniquement l'information utile à la compréhension du ou des fonds. **La notice archivistique devrait même, si possible, être uniquement une synthèse de l'information trouvée sur l'autorité dans le ou les fonds présents dans l'institution.** Ce travail non généraliste est à mon sens particulièrement important car il pourrait être une nouvelle base de référencement à partir de laquelle seront enrichies les notices lexicographiques. La description archivistique d'autorités retrouve donc tout son sens comme information unique et complémentaire à la littérature déjà écrite sur le sujet. La norme ISAAR(CPF) et le format xml/eac se trouvent ici tout indiqués, mais surtout dans un soucis de gestion de l'information (migration, partage de logiciels) et de mise en forme.

### ***L'apport des bibliothèques***

Enfin ma dernière proposition s'attache aux notices d'autorité bibliothéconométriques, car face aux nouvelles possibilités offertes par les interfaces web destinées aux recherches des utilisateurs dans les fonds d'archives, la question de l'indexation s'impose et, avec elle, celle de sa gestion.

Dans ce sens et au vu de l'avance des bibliothèques dans ce domaine, plusieurs articles récents (Cadieux/Charbonneau, 2001-2002, Coutaz, 2009) se sont penchés sur l'opportunité pour les institutions d'archives d'intégrer directement les ressources déjà créées par ces dernières. La plupart de ces textes évoquent principalement: l'import de leurs listes d'autorités ou l'inspiration de leurs méthodes et de leurs règles du contrôle du vocabulaire.

Or à mon sens, il ne faudrait justement pas oublier lors de ce transfert de connaissances la structure et le contenu complet de leurs notices d'autorités bibliothéconométriques. En effet c'est, à mon sens, sur ceux-ci que repose une grande partie de la qualité de leur travail. Reste à savoir si les nouveaux logiciels d'archives permettront d'intégrer cette fonctionnalité.

## Conclusion

En conclusion et pour répondre à ma question de départ, je dirais que **la rédaction de notices d'autorité normalisées dans les institutions détentrices d'archives à tout à fait sa place mais doit poursuivre un but spécifique (et non généraliste) et doit être séparée de la question de l'indexation**. La normalisation devrait en outre en permettre une gestion plus aisée.

De manière plus générale, ce travail m'a permis de mieux comprendre les défis auxquels nous devons faire face en tant qu'archiviste. La rédaction de notices d'autorité archivistiques doit, ainsi, nous permettre de ré-exercer pleinement notre métier (l'analyse et la description de source) tout en s'appuyant, pour le reste, sur les complémentarités apportées par d'autres disciplines, comme la lexicographie et la bibliothéconométrie.

Par ailleurs, cette analyse m'a permis aussi de nuancer l'homologie entre archives et bibliothèque. Les enjeux apparaissent en effet être différents. En particulier, le traitement d'archives semble relever du travail sur les masses auquel on ne peut pas appliquer les mêmes règles que celui pointu des bibliothèques.

En ce sens et pour conclure, il apparaît clairement que les nouvelles normes archivistiques, et les formats xml qui leur sont attachés, ne sont pas là principalement pour permettre l'échange ou le partage de notices (à l'image du format MARC ou du protocole Z.39 en bibliothèque) mais pour faciliter la compréhension et la gestion des données. Elles permettront par ailleurs de résoudre la question de l'archivage (!) des inventaires et devraient ouvrir la voie à une mutualisation des efforts en vue de l'élaboration d'outils de gestion normalisés et partagés<sup>13</sup>.

---

13 Deux exemples parmi d'autres : Pleade (<http://pleade.com/>), moteur de recherche archivistique et ICA-Atom (<http://ica-atom.org/>) outil de description d'archives.

## **Glossaire**

Définitions tirées de la « Terminologie de base en sciences de l'information : volet 1 et 2 » publiée en ligne par L'Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Url: <http://www.ebsi.umontreal.ca/termino/>, consulté le 10 octobre 2009.

### **Notice d'autorité**

« Notice descriptive qui présente la forme officielle d'un nom ou d'un énoncé de sujet utilisé comme clé d'accès, les formes alternatives, les formes rejetées, les formes associées, des notes explicatives, des notes historiques et toute autre information utile. (Hudon) »

url: <http://www.ebsi.umontreal.ca/termino/00000179.htm>

### **Fichier d'autorité**

« Ensemble structuré de notices d'autorité. Le fichier d'autorité peut être institutionnel ou intégrer les notices provenant de plusieurs institutions. (Hudon) »

url: <http://www.ebsi.umontreal.ca/termino/00000103.htm>

### **Contrôle d'autorité**

« Définition 2: « l'ensemble des fonctions nécessaires à l'établissement, à la mise à jour et à l'utilisation des fichiers d'autorité [...] » (Gagnon-Arguin, 1989, p. 11-12)

url: <http://www.ebsi.umontreal.ca/termino/00000063.htm>

## Personnes rencontrées

Je tiens à remercier particulièrement ici les personnes qui ont accepté de me recevoir et de m'expliquer toutes ces choses que je ne comprenais pas:

### **Au Dictionnaire Historique Suisse (dans leur bureau, le jeudi 3 décembre 2009 et le lundi 7 décembre 2009)**

Pierre Chessex, membre de la direction

Dominique Quadroni, rédactrice responsable francophone

Anne-Marie Cruchaud, rédactrice francophone

Pierre-Marie Aubertel, informaticien

### **Aux Archives Cantonales Vaudoises (par téléphone, le 8 janvier 2010)**

Carole Laubscher, 1<sup>ère</sup> employée d'administration

Olivier Conne, archiviste

## Bibliographie

### Ouvrages consultés

Cadieux, Hélène, Charbonneau, Normand, 2001-2002 « L'indexation aux Archives nationales du Québec » in *Archives*, volume 33, numéro 3-4, p. 67-96.

Comité canadien de description archivistique, Sous-comité de réflexion sur l'établissement d'un système national d'autorité, 2001, *Système canadien d'autorité archivistique*, Référence : DP 2000-01, 10 p. Url: [www.cdncouncilarchives.ca/archdescauthority%20f.pdf](http://www.cdncouncilarchives.ca/archdescauthority%20f.pdf)

Conseil International des Archives, ISAAR(CPF); *Norme Internationale sur les notices d'autorité utilisées les Archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles, Deuxième édition*, Paris, 2004.

Coutaz, Gilbert, 2009, *L'indexation aux Archives cantonales vaudoises, à la croisée des interprétations. Considérations générales et particulières*, collection Dossier thématique, Archives cantonales vaudoises, Chavannes-près-Renens.

Nougaret, Christine, 1999, *Les Instruments de recherche dans les archives*, Direction des archives de France: La Documentation française, Paris.

### ouvrages à consulter

Black, Elisabeth, 1991, *Le contrôle d'autorité: un manuel destiné aux archivistes*, Bureau canadien des archivistes, Comité de planification sur les normes de description, Ottawa.

Doom, Vincent, 1998, « Description et analyse archivistiques ou la nécessité d'une normalisation » in *Gazette des archives*, no 182-183, p. 232-245.

Förster, Bärbel, 2004, « Die Internationalen Standards ISAD(G) und ISAAR (CPF) » in *Arbido* no 5, p. 46-47. consulté en ligne url : [www.vsa-aas.org/](http://www.vsa-aas.org/)

Gagnon-Arguin, Louise, 1989, *Une introduction au contrôle d'autorité pour le traitement des noms propres en archivistique*. Bureau Canadien des Archivistes, Ottawa.

Nougaret, Christine, 1997, « D'ISAD/G à ISAAR: un nouvel outil au Conseil international des archives pour la description archivistique » in *Gazette des archives*, no 176, p. 102-122.

Nougaret, Christine, 1995, « Vers une normalisation internationale de la description des archives: la norme ISAD/G du Conseil international des archives » in *Gazette des archives*, no 169, p. 274-292.

## **Dictionnaires**

*Dictionnaire Géographique de la Suisse* (DGS), Attinger, Neuchâtel, 1902-1910.

*Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse* (DHBS), 8 volumes dont 1 de suppléments, Attinger, Neuchâtel, 1921-1934.

*Dictionnaire Historique Suisse* (DHS), 6 volumes parus, Attinger, Hauterive, 2002-... .

## **Ressources internet**

e-DHS (1998-...): <http://www.hls-dhs-dss.ch>

Wikipedia, L'encyclopédie libre (version française) (2001-...): <http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil>

la « Terminologie de base en sciences de l'information : volet 1 et 2 » publiée en ligne par L'Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Url: <http://www.ebsi.umontreal.ca/termino/>

## **Annexes**

Les annexes regroupent les différentes notices répondant à l'entrée « Plainpalais » disponibles dans les principaux ouvrages ou sites de référence en Suisse. Il s'agit donc de notices tirées de :

- RERO – Schéma (p. 13)
- RERO – Exemple / balises (p. 16)
- LOCna – Exemple / balises (p. 17)
- Archives de la Ville de Genève – Exemple / balises (p. 18)
- Archives de la Ville de Genève – Exemple / texte (p. 22)
- Dictionnaire Géographique Suisse – Exemple / texte (p. 29)
- Dictionnaire Historique et Biographique Suisse – Exemple / texte (p. 31)
- E-Dictionnaire Historique Suisse – Exemple / balises (p. 32)
- E-Dictionnaire Historique Suisse – Exemple / texte (p. 34)
- Encyclopédie Wikipedia – Exemple / balises (p. 35)
- Encyclopédie Wikipedia – Exemple / textes (p. 36)

## Annexe : Notice d'autorité RERO – Schéma

information trouvée sous : <http://www.rero.ch/page.php?section=autorite&pageid=index>

explications trouvées sous : [http://www.rero.ch/page.php?section=index\\_manuel&pageid=11\\_3](http://www.rero.ch/page.php?section=index_manuel&pageid=11_3)

surligné en jaune: champs obligatoires

			label de notice (obligatoire): champs saisis en grille (grille <a href="#">auteurs</a> et <a href="#">index Z</a> )
001			<a href="#">numéro de contrôle</a> (obligatoire, non répétitive; mise par programme)
003			<a href="#">identité du numéro de contrôle</a> (obligatoire, non répétitive; mise par programme)
005			<a href="#">date et heure de la dernière mise à jour</a> (obligatoire, non répétitive; mise par programme)
008			<a href="#">champs fixes</a> (obligatoire, non répétitive): sont saisis en grille (grille <a href="#">auteurs</a> et <a href="#">index Z</a> )
019	—		<a href="#">note interne</a> (facultative, répétitive)
		\$a	note interne (obligatoire, non répétitive)
		\$9	date de la note et signature (obligatoire, non répétitive)
035	—		<a href="#">numéro de contrôle du système</a> (obligatoire, non répétitive; mise par programme)
		\$a	numéro de contrôle du système (obligatoire, non répétitive)
039	—		<a href="#">numéro d'opérateur</a> (obligatoire, non répétitive)
		\$b	code d'opérateur (obligatoire, répétitive)
040	—		<a href="#">source du catalogage</a> (obligatoire, non répétitive)
		\$a	<a href="#">agence bibliographique responsable du catalogage</a> (obligatoire, non répétitive)
072	—		<a href="#">code de sujet</a> (facultative, répétitive)
		\$a	<a href="#">code de sujet</a> (obligatoire, non répétitive)
100			<a href="#">vedette (nom de personne)</a> (obligatoire si applicable, non répétitive)
	0_		vedette (nom de personne): le \$a contient :
			- un(des) prénom(s) uniquement
			- un(des) nom(s) de famille uniquement
	1_		vedette (nom de personne): le \$a contient :
			- nom de famille, prénom (séparés par une virgule)
		\$a	nom (obligatoire, non répétitive)
		\$b	numérotation (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$c	qualificatif (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$d	date associée au nom (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$f	date d'une oeuvre (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$h	support (obligatoire pour tout support autre qu'un livre imprimé, , à l'exception des ouvrages en gros caractères, non répétitive)
		\$k	sous-vedette de forme (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$l	langue de l'oeuvre (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$m	mention de distribution (musique) (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$n	numéro d'une partie (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$o	mention d'adaptation ou de réduction (musique) (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$p	partie (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$q	forme développée du(des) prénoms(s) (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$r	tonalité (musique) (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$t	titre (obligatoire si applicable, non répétitive)
110			<a href="#">vedette (collectivité)</a> (obligatoire si applicable, non répétitive)
	1_		vedette (collectivité): collectivité territoriale
	2_		vedette (collectivité)
		\$a	nom (obligatoire, non répétitive)
		\$b	sous-vedette (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$c	localisation du congrès (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$d	date du congrès (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$d	lieu de publication (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$h	support (obligatoire pour tout support autre qu'un livre imprimé, , à l'exception des ouvrages en gros caractères, non répétitive)
		\$k	sous-vedette de forme (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$l	langue de l'oeuvre (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$n	numéro d'une partie (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$n	numéro du congrès (obligatoire si applicable, répétitive)

		\$p	partie (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$t	titre (obligatoire si applicable, non répétitive)
111	2_		<a href="#">vedette (congrès)</a> (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$a	nom (obligatoire, non répétitive)
		\$c	localisation du congrès (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$d	date du congrès (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$e	sous-vedette (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$h	support (obligatoire pour tout support autre qu'un livre imprimé, non répétitive)
		\$n	numéro d'une partie (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$n	numéro du congrès (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$p	partie (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$t	titre (obligatoire si applicable, non répétitive)
130	0/9_		<a href="#">vedette (titre uniforme)</a> (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$a	titre (obligatoire, non répétitive)
		\$f	date de l'oeuvre (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$g	informations diverses (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$h	support (obligatoire pour tout support autre qu'un livre imprimé, à l'exception des ouvrages en gros caractères, non répétitive)
		\$k	sous-vedette de forme (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$l	langue de l'oeuvre (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$m	mention de distribution (musique) (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$n	numéro d'une partie (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$o	mention d'adaptation ou de réduction (musique) (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$p	partie (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$r	tonalité (musique) (obligatoire si applicable, non répétitive)
172	—		<a href="#">indice ou vedette de classification</a> (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$2	préfixe (obligatoire, non répétitive)
		\$a	indice (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$b	classification documentaire textuelle (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$d	subdivision analytique (facultative, répétitive)
		\$e	subdivision de forme (facultative, répétitive)
		\$n	niveau de titre (facultative, non répétitive)
400			<a href="#">rappel de forme rejetée (nom de personne)</a> (obligatoire si applicable, répétitive)
410			<a href="#">rappel de forme rejetée (collectivité)</a> (obligatoire si applicable, répétitive)
411			<a href="#">rappel de forme rejetée (congrès)</a> (obligatoire si applicable, répétitive)
472	—		<a href="#">équivalences de l'indice de classification et de la vedette matières</a> (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$a	vedette (obligatoire, non répétitive)
		\$b	indice (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$d	subdivision analytique (facultative, répétitive)
		\$e	subdivision de forme (facultative, répétitive)
		\$n	niveau de titre (facultative, non répétitive)
		\$t	sous-vedette de titre (facultative, répétitive)
		\$v	sous-vedette de forme (facultative, répétitive)
		\$x	sous-vedette générale (facultative, répétitive)
		\$y	date (facultative, répétitive)
		\$2	préfixe (obligatoire, non répétitive)
		\$9	vedette préférentielle (facultative, non répétitive)
500			<a href="#">rappel de forme associée (nom de personne)</a> (obligatoire si applicable, répétitive)
510			<a href="#">rappel de forme associée (collectivité)</a> (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$w	sous-zone de contrôle (obligatoire si applicable, non répétitive)
511			<a href="#">rappel de forme associée (congrès)</a> (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$w	sous-zone de contrôle (obligatoire si applicable, non répétitive)
572	—		<a href="#">équivalences de l'indice de classification et de la vedette matières</a> (obligatoire si applicable, répétitive)
		\$a	vedette (obligatoire, non répétitive)
		\$b	indice (obligatoire si applicable, non répétitive)
		\$d	subdivision analytique (facultative, non répétitive)
		\$e	subdivision de forme (facultative, non répétitive)
		\$n	niveau de titre (facultative, non répétitive)

	\$t	sous-vedette de titre (facultative, répétitive)
	\$v	sous-vedette de forme (facultative, répétitive)
	\$x	sous-vedette générale (facultative, répétitive)
	\$y	date (facultative, répétitive)
	\$2	préfixe (obligatoire, non répétitive)
	\$9	vedette préférentielle (facultative, non répétitive)
670	—	<a href="#">source consultée avec profit</a> (obligatoire si applicable, répétitive)
	\$a	source (obligatoire, non répétitive)
	\$u	Uniform Resource Identifier (URI) (facultative, répétitive)
675	—	<a href="#">source consultée en vain</a> (facultative, non répétitive)
	\$a	source (obligatoire, non répétitive)
680	—	<a href="#">note d'information</a> (facultative, répétitive)
	\$a	note (obligatoire, non répétitive)
909	—	<a href="#">code de sélection</a> (facultative, répétitive)
	\$a	code de sélection (obligatoire, non répétitive)

## Annexe : Notice d'autorité RERO – Exemple

Source : [http://opac.rero.ch/link/vtls\\_link.pl?file=/gw\\_48\\_1\\_10m/html/vocpro/fr-ch/search\\_screens/search\\_simple.html&skin=vocpro&lng=fr-ch&inst=consortium&gw\\_host=opac.rero.ch&gw\\_port=80&gw\\_path=%2fgateway&return\\_context\\_nav\\_url=http%3a%2f%2fopac.rero.ch%3a80%2fgateway%3fskin%3dvocpro%26amp%3blng%3dfr-ch%26amp%3binst%3dconsortium%26amp%3bfunction%3dRETURN%26amp%3breturn\\_context%3dReturnContext1](http://opac.rero.ch/link/vtls_link.pl?file=/gw_48_1_10m/html/vocpro/fr-ch/search_screens/search_simple.html&skin=vocpro&lng=fr-ch&inst=consortium&gw_host=opac.rero.ch&gw_port=80&gw_path=%2fgateway&return_context_nav_url=http%3a%2f%2fopac.rero.ch%3a80%2fgateway%3fskin%3dvocpro%26amp%3blng%3dfr-ch%26amp%3binst%3dconsortium%26amp%3bfunction%3dRETURN%26amp%3breturn_context%3dReturnContext1)

Format MARC

### Champ Données

001 vtls009993044

003 RERO

005 20091202085648.0

008 970318 a z babn ana d

019 \$a Descripteur validé RERO

035 \$a A009993044

039 9\$a 200912020856 \$b 9577 \$c 200512161508 \$d 9577 \$c 200406201800 \$d VLOAD \$y 200406201100 \$z VLOAD

040 \$a RERO gemat \$b fre \$d gemat \$f rerovac

072 \$a s1ur

151 \$a Genève (Suisse, ville) - Plainpalais

451 \$a **Plainpalais (Suisse, GE)**

670 \$a DHS sous la forme "Plainpalais".

680 \$a La commune de Plainpalais a fusionné en 1930 avec celles de Genève, des Eaux-Vives et du Petit-Saconnex.

## Annexe : Notice d'autorité Library of Congress Name Authority (LOCna) - exemple

Source: <http://authorities.loc.gov/webvoy.htm>

Format MARC [il faut noté qu'une fonction avec libellé existe dans LOCna contrairement à RERO]

LC Control Number: n 2008018820

HEADING: Plainpalais (Geneva, Switzerland)

000 00757cz a2200181n 450

001 7477076

005 20080327052025.0

008 080314n| acannaabn |a ana

010 \_\_ |a n 2008018820

035 \_\_ |a (OCoLC)oca07699786

040 \_\_ |a DLC |b eng |c DLC |d IEN

151 \_\_ |a **Plainpalais (Geneva, Switzerland)**

410 1\_ |a Geneva (Switzerland). |b Plainpalais

670 \_\_ |a Plainpalais, 2006: |b t.p. (Plainpalais) p. 9, etc. (Plainpalais formed as a community in 1800; 1930 became part of city of Geneva) 670 \_\_ |a [it.wikipedia.org/wiki/Plainpalais](http://it.wikipedia.org/wiki/Plainpalais), viewed March 14, 2008: |b (Plainpalais ... un quartiere della città di Ginevra (Svizzera))

667 \_\_ |a SUBJECT USAGE: This heading is not valid for use as a geographic subdivision.

675 \_\_ |a wwwGEOnet

953 \_\_ |a ld02

Annexe : Fichier xml/eac tiré de la notice d'autorité "commune de Plainpalais" rédigée par les Archives de la Ville de Genève. Source : [http://w3public.ville-ge.ch/seg/xmlarchives.nsf/Attachments/plainpalaisISAARframeset.htm/\\$file/plainpalaisISAARframeset.htm?OpenElement](http://w3public.ville-ge.ch/seg/xmlarchives.nsf/Attachments/plainpalaisISAARframeset.htm/$file/plainpalaisISAARframeset.htm?OpenElement) (consulté le 10.01.2010)

```
<!--
edited with XMLSPY v2004 rel. 3 U (http://www.xmlspy.com) by Ville de Genève (private)
-->
<eac type="corpname" id="plainpalaisISAAR">
<eachheader status="edited" detaillevel="full">
<eacid countrycode="CH" ownercode="AVG">PISAAR</eacid>
<mainhist>
<mainevent maintype="create">
<maindate>Novembre 2005</maindate>
<maindesc>Notice rédigée par Gérard Duc</maindesc>
</mainevent>
</mainhist>
<languagedecl>
<language>Français (Suisse)</language>
</languagedecl>
<ruledecl>
<rule>
Notice établie conformément à la norme ICA-ISAAR(CPF) du Conesil international des Archives (2e
édition, 2004)
</rule>
</ruledecl>
<sourcedecl>
<source>
Hansjörg Roth, La fusion des communes de l'agglomération urbaine genevoise en 1930, Genève, 2004
</source>
<source>
Pierre Bertrand, Plainpalais son passé, son avenir. Notes d'histoire et reportages, Genève, 1943
</source>
<source>
Edmond Barde, La "Grande Genève". Ville - Plainpalais - Petit-Saconnex - Eaux-Vives, Genève, 1930
</source>
<source>
H. Friderich, Plainpalais. Notice historique, Genève, 1924
</source>
<source>
CH AVG, P.03.CRA, Commune de Plainpalais, Compte-rendu administratif
</source>
<source>
CH AVG, P.112.Dos, Commune de Plainpalais, Personnel : dossier
</source>
</sourcedecl>
</eachheader>
<condesc>
<identity>
<corphead authorized="AVG">
    <part>Commune de Plainpalais</part>
</corphead>
</identity>
<desc>
<corpdesc>
<existdesc>
<existdate>1800-1931</existdate>
</existdesc>
<location>
<place>Genève (Suisse)</place>
</location>
<legalstatus>
<value>Commune</value>
</legalstatus>
<funactdesc>
<p>
En 1800, les fonctions de la Commune de Plainpalais sont relativement restreintes. Lors de sa première
séance du 12 Brumaire An IX (8 novembre 1800), le Conseil municipal note que, hormis certaines tâches
de police, la commune est chargée de l'entretien des chemins vicinaux. Elle doit en conséquence se
renseigner sur l'état des chemins et évaluer les sommes nécessaires aux réfections. Les recettes sont
obtenus grâce à la taxe de séjour, à l'impôt sur le bétail, à la redevance sur le sable et le gravier
extraits de l'Arve, aux droits sur le vin et sur le blé ainsi qu'aux revenus tirés des foires qui se
tiennent sur la Plaine.
</p>
<p>
```

A côté de ses tâches de voirie et surveillance, le développement démographique de la commune implique que de nouvelles fonctions lui soient assignées. En 1823, l'ouverture de la première école donne à la commune une fonction qui ne cessera de s'étendre les années suivantes, celle de l'éducation et de la culture : au début des années 1920, la commune emploie ainsi 110 enseignants, alors que la bibliothèque municipale ne cesse de s'accroître. Nouvelles tâches supposent recettes nouvelles: à côté de la Taxe pour l'exercice d'industrie (Taxe municipale dès 1882, puis Taxe professionnelle dès 1918) et des centimes additionnels, la commune peut compter, dès la fin du XIXe siècle sur une partie des bénéfices des Services industriels que la Ville de Genève lui verse, ainsi que sur les bénéfices de sa propre usine à gaz dès 1904.

</p>

</funactdesc>

<causa>

<p>

<bibref>Constitution genevoise du 7 juin 1842</bibref>

</p>

<p>

<bibref>

Loi sur les Conseil municipaux et sur l'Administration des communes du 20 mars 1843

</bibref>

</p>

<p>

<bibref>Constitution genevoise du 24 mai 1847</bibref>

</p>

<p>

<bibref>

Loi sur les attributions des conseils municipaux et sur l'administration des communes du 5 février 1849

</bibref>

</p>

<p>

<bibref>Loi constitutionnelle du 24 février 1917</bibref>

</p>

<p>

<bibref>Loi organique du 14 juillet 1917</bibref>

</p>

<p>

<bibref>Loi constitutionnelle du 22 mars 1930</bibref>

</p>

<p>

<bibref>

Loi sur l'administration des communes du 28 mars 1931

</bibref>

</p>

</causa>

<assetstruct>

<p>

La loi du 28 Pluviôse an VIII (17 février 1800) dote les communes d'un maire et d'un adjoint (autorité exécutive) et d'un Conseil municipal (autorité législative), tous nommés par le préfet. Le Conseil municipal de Plainpalais compte, à l'origine, 10 membres. Dès le début, la Commune se dote également d'un embryon d'administration. Un secrétaire de mairie est nommé et un messenger est engagé. Au début, l'adresse de la mairie est au domicile du maire.

</p>

<p>

Au niveau institutionnel, des modifications dans l'organisation des communes sont introduites les années suivantes. La Constitution de 1842 prévoit ainsi que le Conseil municipal soit élu par le peuple, le maire et ses adjoints demeurant nommés par le Conseil d'Etat. La Constitution de 1846 offre également au peuple l'élection du maire et de ses adjoints. Enfin, la loi constitutionnelle de février 1917 sur l'organisation des communes, prévoit que, dans les communes de plus de 3.000 habitants, l'administration soit confiée, sur le modèle de la Ville de Genève, à un Conseil administratif de trois membres. Au moment de la fusion, le Conseil municipal a également accru le nombre de ses membres: il en compte 21.

</p>

<p>

Au niveau de l'administration, la croissance de la Commune de Plainpalais induit également le développement d'une administration importante. Au moment de la fusion, la commune dispose d'une Administration générale dont l'effectif oscille entre 100 et 120 employés. Elle est composée de six "services": Secrétariat; Etat-civil; Comptabilité et Caisse; Taxe municipale; Police municipale; Travaux et Voirie. Les concierges des divers bâtiments municipaux et écoles et un certain nombre d'employés surnuméraires sont rattachés à l'Administration générale. A côté de celle-ci, il faut également tenir compte de l'effectif des sapeurs-pompiers (environ 130) et du personnel enseignant (environ 110).

</p>

</assetstruct>

</corpdesc>

<bioghist>

<p>

La Commune de Plainpalais a officiellement été fondée en 1800, sous la domination française (loi du 28 pluviôse an VIII - 17 février 1800). L'étymologie du mot Plainpalais viendrait du latin Plana palus, la plaine marécageuse. Elle s'étend essentiellement sur l'espace compris entre le Rhône et l'Arve, sur une superficie de 431 hectares. A ses débuts, la commune de Plainpalais est résolument rurale, formée des hameaux de la Coulouvrenière, de Champel, de Florissant, de la Queue d'Arve, des Philosophes et du Mail. En 1810, la construction du nouveau pont de Carouge et le rétablissement de la rue de Carouge donne à cette partie de la commune le début d'un dynamisme commercial qui se confirmera les années suivantes. Le reste de la commune est occupé par les jardins maraîchers (cardons, artichauts, haricots, choux) cultivés par les "plantaporêts".

</p>

<p>

Durant la Restauration, l'aspect de Plainpalais change peu. Les chemins vicinaux entourés de verdure sont encore légion et on note la présence d'une seule route, celle de Carouge. La rue s'orne de petites maisons avec jardin, alors que le plateau de Champel voit se contruire des demeures prestigieuses au milieu de vastes domaines. A l'autre extrémité de la commune, les artisans commencent à peupler la Coulouvrenière et annoncent le futur du quartier, résolument industriel : en 1842, une filature de soie s'y installe. Son activité sera très brève puisqu'elle ferme ses portes en 1846. La même année, débutent les travaux de construction de l'usine à gaz. La Coulouvrenière est également reliée au quartier de St-Gervais, par un pont sur le Rhône, dès 1836. Au niveau des établissements publics, en 1823, la Société économique (organisme chargé depuis 1798 d'administrer les biens de Genève au nom des citoyens) fait élever la première école communale de Plainpalais: deux classes accueillent entre 150 et 200 enfants. Divers établissements de charité s'installent également, durant la Restauration, sur le territoire de la commune (établissement genevois pour orphelins et asile cantonal d'alinésés, entre autres). Au niveau des équipements publics de la commune, la période de la Restauration connaît quelques innovations: en 1822, la première fontaine publique de la Commune est inaugurée au Mail; entre 1821 et 1839, des quinquets à huile sont installés, qui éclairent plusieurs routes et chemins. Mais durant cette période, la population croît peu: 1.189 habitants au moment de l'entrée du canton au sein de la Confédération, 1.306 habitants en 1822, un peu plus de 3.000 à la veille de la Révolution radicale de 1846.

</p>

<p>

La Révolution radicale et la destruction des remparts de la Ville de Genève qui s'ensuit, mettent véritablement un terme à la destinée rurale de la commune de Plainpalais. Comme les autres communes suburbaines, Plainpalais devient une zone d'extension naturelle de la Ville de Genève. Mais, dans un premier temps, Plainpalais ne connaît pas de véritable explosion urbaine. Jusqu'en 1895, c'est en Ville de Genève que l'augmentation de population est la plus forte. Cela n'empêche pas la commune de Plainpalais de connaître certaines améliorations au niveau des équipements publics: en 1852, l'éclairage au gaz est installé à la rue de Carouge, alors que s'ouvre quatre ans plus tard, sur une initiative privée, l'abattoir de Plainpalais, qui ne sera en fonction que jusqu'en 1862. La rénovation des chemins communaux qui annonce l'ouverture des grands boulevards Carl-Vogt (1898-1900) et St-Georges (1906) et des quais longeant l'Arve (dès 1887), la valorisation de certains quartiers nécessitent de nouveaux fonds: au débuts des années 1860, la commune contracte son premier emprunt.

</p>

<p>

La dernière décennie du XIXe siècle et la Belle époque voient une accélération de la transformation de Plainpalais qui se trouve désormais au centre du maillage des tramways genevois: dès 1888 sont inaugurés les lignes en direction de Lancy et de Bernex, alors qu'en 1893 le Saconnex-Champel est mis en service. Les transports publics accélèrent la fixation de populations nouvelles dans la commune, attirées par le développement industriel du canton, au moment même où la Ville de Genève transforme de nombreux appartements en bureaux ou magasins. Durant les dernières années du siècle, la population de la commune de Plainpalais s'accroît d'un millier d'âmes par année, pour compter, au tournant du siècle, près de 20.000 habitants. Cette véritable explosion démographique ne va pas sans poser quelques problèmes. Au niveau des écoles notamment, les équipements font rapidement défaut: à la fin du siècle, la population scolaire de Plainpalais augmente d'une centaine d'enfants par année. On profite de la construction de la nouvelle mairie en 1885 pour doter le bâtiment d'un certain nombre de classes. En 1886-87, on construit l'école enfantine des Acacias et l'école de la Cluse; en 1893, l'école du Mail-Coulouvrenière; en 1903, les écoles enfantines et primaires de la Mairie-Gourgas et de Jonction-Jardins. Au niveau des équipements communautaires, la maison communale, rue de Carouge, est inaugurée en 1909.

</p>

<p>

La commune accueille également, sur son vaste territoire, un certain nombre d'établissements cantonaux ou de la Ville. Le transfert de l'hôpital cantonal du Bourg-de-Four à Champel, en juillet 1856, inaugure la "Cité hospitalière". Un pavillon d'isolement y est ajouté en 1885; quatre ailes supplémentaires sont ajoutés au bâtiment principal en 1890 et 1898. L'Institut pathologique est ouvert en 1893 et, la même année, une nouvelle maternité au sud de l'hôpital est inaugurée. Au bord de l'Arve, dans le quartier du Mail, c'est l'Ecole de médecine qui s'installe en 1876, l'Ecole de chimie en 1878 et le Service d'hygiène et de bactériologie en 1913, alors que sur la rive gauche de la rivière, les casernes trouvent place dès 1875. Ensermée sur son territoire restreint, la Ville de Genève construit également son abattoir municipal à la Jonction, sur la Commune de Plainpalais, quartier où la halle des tramways prend également place. Cité industrielle et commerçante, Plainpalais se considère comme l'égale de la Ville de Genève. Au moment même où celle-ci rachète l'usine à gaz, Plainpalais construit la sienne, en service dès 1896. En 1893, Plainpalais participe également financièrement à la construction de l'usine hydroélectrique de Chèvre, propriété de la Ville de

Genève, estimant que les capacités de ravitaillement électrique sont alors insuffisantes pour une cité de son importance.

</p>

<p>

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, Plainpalais compte 37.000 habitants. Durant l'Entre-deux-guerres, la commune s'équipe d'installations supplémentaires: en 1917 elle construit, dans le quartier du Mail, un groupe scolaire comptant huit bâtiments qui abriteront, en 1929, 90 classes et plus de 2.300 élèves. Le montant de la construction s'élève à 1.500.000 francs. En 1922, la Commune se dote de son propre poste permanent de pompiers : la compagnie des sapeurs-pompiers de Plainpalais compte plus de 100 hommes. En 1926 est inauguré le Palais des Expositions, dans le quartier du Mail et en 1928, le stade du Bout-du-Monde. La Commune rêve également d'un grand port fluvial dans la région Acacias - Queue-d'Arve.

</p>

<p>

La question d'une fusion des communes suburbaines avec la Ville de Genève est soulevée, une première fois, par le Conseil municipal de Genève en 1901. L'idée ne fait cependant pas son chemin, rejetée catégoriquement par les communes suburbaines, dont les finances sont globalement plus saines que celles de la Ville. Mais la crise financière aiguë des années 1920 relance la question. Au bord de la banqueroute, le Canton doit régler de façon plus rationnelle les domaines d'activité sous sa responsabilité ou sous celle des communes. La fusion des communes suburbaines est définie comme un des moyens d'économie. En mai 1930, les Genevois acceptent, en votation populaire, la loi modifiant la Constitution de 1847 et qui prévoit notamment la fusion des communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex avec la Ville de Genève.

</p>

<p>

Dès juillet 1931, Plainpalais n'existe donc plus en tant que commune indépendante. Son territoire, ainsi que ceux des communes du Petit-Saconnex et des Eaux-Vives, est rattaché au territoire de la Commune de Genève.

</p>

</bioghist>

</desc>

<eacrels>

<eacrel type="Relation de succession">

<corpname>Conseil administratif</corpname>

<date>1931-</date>

<descnote>

Le Conseil administratif de la Ville de Genève prend la succession du Conseil administratif de la Commune de Plainpalais dès 1931

<extref href="http://w3public.ville-ge.ch/seg/xmlarchives.nsf/Attachments/conseil\_administratifISAARframeset.htm/\$file/conseil\_administratifISAARframeset.htm?OpenElement"/>

</descnote>

</eacrel>

<eacrel type="Relation de succession">

<corpname>Conseil municipal</corpname>

<date>1931-</date>

<descnote>

Le Conseil municipal de la Ville de Genève prend la succession du Conseil municipal de la Commune de Plainpalais dès 1931

<extref href="http://w3public.ville-ge.ch/seg/xmlarchives.nsf/Attachments/conseil\_municipalISAARframeset.htm/\$file/conseil\_municipalISAARframeset.htm?OpenElement"/>

</descnote>

</eacrel>

</eacrels>

<resourcerels>

<resourcerel type="Producteur du fonds">

<archunit>

<unittitle>Commune de Plainpalais</unittitle>

<unitid>CH AVG P</unitid>

<descnote>

<note>Fonds archives</note>

<extref href="http://w3public.ville-ge.ch/seg/xmlarchives.nsf/Attachments/plainpalaisframeset.htm/\$file/plainpalaisframeset.htm?OpenElement"/>

</descnote>

<unitdate>

1800-1931

<title>Dates extrêmes du fonds</title>

</unitdate>

</archunit>

</resourcerel>

</resourcerels>

</condesc>

</eac>



## Commune de Plainpalais

### Identification

**Type d'entité :** Collectivité

**Forme(s) autorisée(s) du nom :** Commune de Plainpalais

### Description

**Dates d'existence :** 1800-1931

### Histoire

La Commune de Plainpalais a officiellement été fondée en 1800, sous la domination française (loi du 28 pluviôse an VIII - 17 février 1800). L'étymologie du mot Plainpalais viendrait du latin *Plana palus*, la plaine marécageuse. Elle s'étend essentiellement sur l'espace compris entre le Rhône et l'Arve, sur une superficie de 431 hectares. A ses débuts, la commune de Plainpalais est résolument rurale, formée des hameaux de la Coulouvrenière, de Champel, de Florissant, de la Queue d'Arve, des Philosophes et du Mail. En 1810, la construction du nouveau pont de Carouge et le rétablissement de la rue de Carouge donne à cette partie de la commune le début d'un dynamisme commercial qui se confirmera les années suivantes. Le reste de la commune est occupé par les jardins maraîchers (cardons, artichauts, haricots, choux) cultivés par les "plantaporêts".

Durant la Restauration, l'aspect de Plainpalais change peu. Les chemins vicinaux entourés de verdure sont encore légion et on note la présence d'une seule route, celle de Carouge. La rue s'orne de petites maisons avec jardin, alors que le plateau de Champel voit se contruire des demeures prestigieuses au milieu de vastes domaines. A l'autre extrémité de la commune, les artisans commencent à peupler la Coulouvrenière et annoncent le futur du quartier, résolument industriel : en 1842, une filature de soie s'y installe. Son activité sera très brève puisqu'elle ferme ses portes en 1846. La même année, débutent les travaux de construction de l'usine à gaz. La Coulouvrenière est également reliée au quartier de St-Gervais, par un pont sur le Rhône, dès 1836. Au niveau des établissements publics, en 1823, la Société économique (organisme chargé depuis 1798 d'administrer les biens de Genève au nom des citoyens) fait élever la première école communale de Plainpalais: deux classes accueillent entre 150 et 200 enfants. Divers établissements de

charité s'installent également, durant la Restauration, sur le territoire de la commune (établissement genevois pour orphelins et asile cantonal d'alinés, entre autres). Au niveau des équipements publics de la commune, la période de la Restauration connaît quelques innovations: en 1822, la première fontaine publique de la Commune est inaugurée au Mail; entre 1821 et 1839, des quinquets à huile sont installés, qui éclairent plusieurs routes et chemins. Mais durant cette période, la population croît peu: 1.189 habitants au moment de l'entrée du canton au sein de la Confédération, 1.306 habitants en 1822, un peu plus de 3.000 à la veille de la Révolution radicale de 1846.

La Révolution radicale et la destruction des remparts de la Ville de Genève qui s'ensuit, mettent véritablement un terme à la destinée rurale de la commune de Plainpalais. Comme les autres communes suburbaines, Plainpalais devient une zone d'extension naturelle de la Ville de Genève. Mais, dans un premier temps, Plainpalais ne connaît pas de véritable explosion urbaine. Jusqu'en 1895, c'est en Ville de Genève que l'augmentation de population est la plus forte. Cela n'empêche pas la commune de Plainpalais de connaître certaines améliorations au niveau des équipements publics: en 1852, l'éclairage au gaz est installé à la rue de Carouge, alors que s'ouvre quatre ans plus tard, sur une initiative privée, l'abattoir de Plainpalais, qui ne sera en fonction que jusqu'en 1862. La rénovation des chemins communaux qui annonce l'ouverture des grands boulevards Carl-Vogt (1898-1900) et St-Georges (1906) et des quais longeant l'Arve (dès 1887), la valorisation de certains quartiers nécessitent de nouveaux fonds: au début des années 1860, la commune contracte son premier emprunt.

La dernière décennie du XIXe siècle et la Belle époque voient une accélération de la transformation de Plainpalais qui se trouve désormais au centre du maillage des tramways genevois: dès 1888 sont inaugurées les lignes en direction de Lancy et de Bernex, alors qu'en 1893 le Saconnex-Champel est mis en service. Les transports publics accélèrent la fixation de populations nouvelles dans la commune, attirées par le développement industriel du canton, au moment même où la Ville de Genève transforme de nombreux appartements en bureaux ou magasins. Durant les dernières années du siècle, la population de la commune de Plainpalais s'accroît d'un millier d'âmes par année, pour compter, au tournant du siècle, près de 20.000 habitants. Cette véritable explosion démographique ne va pas sans poser quelques problèmes. Au niveau des écoles notamment, les équipements font rapidement défaut: à la fin du siècle, la population scolaire de Plainpalais augmente d'une centaine d'enfants par année. On profite de la construction de la nouvelle mairie en 1885 pour doter le bâtiment d'un certain nombre de classes. En 1886-87, on construit l'école enfantine des Acacias et l'école de la Cluse; en 1893, l'école du Mail-Coulouvrenière; en 1903, les écoles enfantines et primaires de la Mairie-Gourgas et de Jonction-Jardins. Au niveau des équipements communautaires, la maison communale, rue de Carouge, est inaugurée en 1909.

La commune accueille également, sur son vaste territoire, un certain nombre d'établissements cantonaux ou de la Ville. Le transfert de l'hôpital cantonal du Bourg-de-Four à Champel, en juillet 1856, inaugure la "Cité hospitalière". Un pavillon d'isolement y est ajouté en 1885; quatre ailes supplémentaires sont ajoutés au bâtiment principal en 1890 et 1898. L'Institut pathologique est ouvert en 1893 et, la même année, une nouvelle maternité au sud de l'hôpital est inaugurée. Au bord de l'Arve, dans le quartier du Mail, c'est l'Ecole de médecine qui s'installe en 1876, l'Ecole de

chimie en 1878 et le Service d'hygiène et de bactériologie en 1913, alors que sur la rive gauche de la rivière, les casernes trouvent place dès 1875. Ensermée sur son territoire restreint, la Ville de Genève construit également son abattoir municipal à la Jonction, sur la Commune de Plainpalais, quartier où la halle des tramways prend également place. Cité industrielle et commerçante, Plainpalais se considère comme l'égale de la Ville de Genève. Au moment même où celle-ci rachète l'usine à gaz, Plainpalais construit la sienne, en service dès 1896. En 1893, Plainpalais participe également financièrement à la construction de l'usine hydroélectrique de Chèvre, propriété de la Ville de Genève, estimant que les capacités de ravitaillement électrique sont alors insuffisantes pour une cité de son importance.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, Plainpalais compte 37.000 habitants. Durant l'Entre-deux-guerres, la commune s'équipe d'installations supplémentaires: en 1917 elle construit, dans le quartier du Mail, un groupe scolaire comptant huit bâtiments qui abriteront, en 1929, 90 classes et plus de 2.300 élèves. Le montant de la construction s'élève à 1.500.000 francs. En 1922, la Commune se dote de son propre poste permanent de pompiers : la compagnie des sapeurs-pompiers de Plainpalais compte plus de 100 hommes. En 1926 est inauguré le Palais des Expositions, dans le quartier du Mail et en 1928, le stade du Bout-du-Monde. La Commune rêve également d'un grand port fluvial dans la région Acacias - Queue-d'Arve.

La question d'une fusion des communes suburbaines avec la Ville de Genève est soulevée, une première fois, par le Conseil municipal de Genève en 1901. L'idée ne fait cependant pas son chemin, rejetée catégoriquement par les communes suburbaines, dont les finances sont globalement plus saines que celles de la Ville. Mais la crise financière aiguë des années 1920 relance la question. Au bord de la banqueroute, le Canton doit régler de façon plus rationnelle les domaines d'activité sous sa responsabilité ou sous celle des communes. La fusion des communes suburbaines est définie comme un des moyens d'économie. En mai 1930, les Genevois acceptent, en votation populaire, la loi modifiant la Constitution de 1847 et qui prévoit notamment la fusion des communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex avec la Ville de Genève.

Dès juillet 1931, Plainpalais n'existe donc plus en tant que commune indépendante. Son territoire, ainsi que ceux des communes du Petit-Saconnex et des Eaux-Vives, est rattaché au territoire de la Commune de Genève.

## **Zones géographiques**

Genève (Suisse)

## **Statut juridique**

Commune

### **Fonctions et activités**

En 1800, les fonctions de la Commune de Plainpalais sont relativement restreintes. Lors de sa première séance du 12 Brumaire An IX (8 novembre 1800), le Conseil municipal note que, hormis certaines tâches de police, la commune est chargée de l'entretien des chemins vicinaux. Elle doit en conséquence se renseigner sur l'état des chemins et évaluer les sommes nécessaires aux réfections. Les recettes sont obtenus grâce à la taxe de séjour, à l'impôt sur le bétail, à la redevance sur le sable et le gravier extraits de l'Arve, aux droits sur le vin et sur le blé ainsi qu'aux revenus tirés des foires qui se tiennent sur la Plaine.

A côté de ses tâches de voirie et surveillance, le développement démographique de la commune implique que de nouvelles fonctions lui soient assignées. En 1823, l'ouverture de la première école donne à la commune une fonction qui ne cessera de s'étendre les années suivantes, celle de l'éducation et de la culture : au début des années 1920, la commune emploie ainsi 110 enseignants, alors que la bibliothèque municipale ne cesse de s'accroître. Nouvelles tâches supposent recettes nouvelles: à côté de la Taxe pour l'exercice d'industrie (Taxe municipale dès 1882, puis Taxe professionnelle dès 1918) et des centimes additionnels, la commune peut compter, dès la fin du XIXe siècle sur une partie des bénéfices des Services industriels que la Ville de Genève lui verse, ainsi que sur les bénéfices de sa propre usine à gaz dès 1904.

### **Textes de référence**

Constitution genevoise du 7 juin 1842

Loi sur les Conseil municipaux et sur l'Administration des communes du 20 mars 1843

Constitution genevoise du 24 mai 1847

Loi sur les attributions des conseils municipaux et sur l'administration des communes du 5 février 1849

Loi constitutionnelle du 24 février 1917

Loi organique du 14 juillet 1917

Loi constitutionnelle du 22 mars 1930

Loi sur l'administration des communes du 28 mars 1931

### **Organisation interne**

La loi du 28 Pluviôse an VIII (17 février 1800) dote les communes d'un maire et d'un adjoint (autorité exécutive) et d'un Conseil municipal (autorité législative), tous nommés par le préfet. Le Conseil municipal de Plainpalais compte, à l'origine, 10 membres. Dès le début, la Commune se dote également d'un embryon d'administration. Un secrétaire de mairie est nommé et un messenger est engagé. Au début, l'adresse de la mairie est au domicile du maire.

Au niveau institutionnel, des modifications dans l'organisation des communes sont introduites les années suivantes. La Constitution de 1842 prévoit ainsi que le Conseil municipal soit élu par le peuple, le maire et ses adjoints demeurant nommés par le Conseil d'Etat. La Constitution de 1846 offre également au peuple l'élection du maire et de ses adjoints. Enfin, la loi constitutionnelle de février 1917 sur l'organisation des communes, prévoit que, dans les communes de plus de 3.000 habitants, l'administration soit confiée, sur le modèle de la Ville de Genève, à un Conseil administratif de trois membres. Au moment de la fusion, le Conseil municipal a également accru le nombre de ses membres: il en compte 21.

Au niveau de l'administration, la croissance de la Commune de Plainpalais induit également le développement d'une administration importante. Au moment de la fusion, la commune dispose d'une Administration générale dont l'effectif oscille entre 100 et 120 employés. Elle est composée de six "services": Secrétariat; Etat-civil; Comptabilité et Caisse; Taxe municipale; Police municipale; Travaux et Voirie. Les concierges des divers bâtiments municipaux et écoles et un certain nombre d'employés surnuméraires sont rattachés à l'Administration générale. A côté de celle-ci, il faut également tenir compte de l'effectif des sapeurs-pompiers (environ 130) et du personnel enseignant (environ 110).

## **Relations**

### **Relation 1**

**Nom et code d'immatriculation :** Conseil administratif

**Type de relation :** Relation de succession

**Description de la relation :** Le Conseil administratif de la Ville de Genève prend la succession du Conseil administratif de la Commune de Plainpalais dès 1931

**Dates de la relation :** 1931-

### **Relation 2**

**Nom et code d'immatriculation :** Conseil municipal

**Type de relation :** Relation de succession

**Description de la relation :** Le Conseil municipal de la Ville de Genève prend la succession du Conseil municipal de la Commune de Plainpalais dès 1931

**Dates de la relation :** 1931-

## **Contrôle de la description**

**Code d'identification :** CH.AVG.PISAAR

**Code d'identification du service :** Archives de la Ville de Genève (AVG)

**Règles ou conventions :**

Notice établie conformément à la norme ICA-ISAAR(CPF) du Conseil international des Archives (2e édition, 2004)

**Statut (Niveau d'élaboration) :** Notice publiée

**Niveau de détail :** Notice d'autorité complète

**Date de création, de révision ou de destruction**

Novembre 2005 : création

Notice rédigée par Gérard Duc

**Langue et écriture :** Français (Suisse)

**Sources**

Hansjörg Roth, La fusion des communes de l'agglomération urbaine genevoise en 1930, Genève, 2004

Pierre Bertrand, Plainpalais son passé, son avenir. Notes d'histoire et reportages, Genève, 1943

Edmond Barde, La "Grande Genève". Ville - Plainpalais - Petit-Saconnex - Eaux-Vives, Genève, 1930

H. Friderich, Plainpalais. Notice historique, Genève, 1924

CH AVG, P.03.CRA, Commune de Plainpalais, Compte-rendu administratif

CH AVG, P.112.Dos, Commune de Plainpalais, Personnel : dossier

**Ressource(s) documentaire(s)**

**Ressource documentaire 1**

**Identification :** Commune de Plainpalais

**Cote :** CH AVG P

**Type de ressource associée :** Fonds d'archives

**Nature de la relation :** Producteur du fonds

**Dates des ressources associées :**

Dates extrêmes du fonds : 1800-1931

**PLAGNE** (PLENTSCH) (C. Berne, D. Courtelary). 869 m. Com. et vge dans le haut vallon de Vauffelin, entre la Haute montagne au N. et la Forêt de l'Envers au S., à 3,5 km. E. de la station de La Reuchenette, ligne Bienne-Sonceboz. Dépôt des postes, télégraphe, téléphone. Voiture postale Bienne-Plagne. 47 mais., 292 h. de langue française et protestants de la paroisse de Vauffelin. Agriculture, élève du bétail. Plagne a des ateliers où l'on fabrique des rateaux et des tonneaux. Horlogerie. Tisseranderie. Position militaire importante qui commande, au N. de Bienne, les gorges de la Suze. En 1311, Bleen.

**PLAGNUY** (C. Valais, D. Martigny, Com. Fully). 1142 m. Hameau situé au sommet du coteau compris entre les deux émissaires du lac supérieur de Fully, dont l'un descend sur le village de Châtagnier, l'autre sur celui de Fully-Vers-l'Église; au bas de la forêt du Larzay, sur le sentier qui mène au haut vallon de la Montagne de Fully. Ce groupe de maisons n'est en réalité que le prolongement supérieur du hameau de Neuloz, auquel il est presque rattaché par le groupe intermédiaire de Meliérine. 5 mais., 20 h. catholiques de la paroisse de Fully. Agriculture. Elevage. Arbres fruitiers.

**PLAIN FAYEN** ou **FAHYN** (C. Berne, D. Moutier, Com. Perrefitte). Fermes. Voir **FAHYN** (PLAIN).

**PLAINBOIS (LES)** (C. Berne, D. Franches-Montagnes, Com. Les Pommerats). 950 m. Groupe de maisons à 2,7 km. E.-N.-E. des Pommerats, sur le chemin vicinal de ce village aux Enfers, à 2,5 km. N. de la station du Bémont, ligne Saignelégier-Glovelier. Agriculture. 5 mais., 34 h. catholiques de la paroisse de Saignelégier.

**PLAINE (LA)** (C. Genève, Rive droite, Com. Dardagny). 359 m. Village près du confluent de la London et du Rhône, à 11 km. O.-S.-O. de Genève. Station de la ligne Genève-Bellegarde. Bureau des postes, télégraphe, téléphone. Bureau des douanes; pont sur le Rhône. 28 mais., 284 h. protestants et catholiques des paroisses de Dardagny et de La Plaine. Chapelle catholique. Vignes. Fabrique de produits chimiques, de parfums artificiels et de matières colorantes. Taillanderie. Minoteries. Ce nom provient de la configuration de cette partie de la vallée d'érosion du Rhône située au confluent de la London. Cette dernière rivière a, par son fort charriage, refoulé le Rhône contre les falaises de poudingue ancien de la rive S. et produit sur la rive N. une plaine d'alluvion assez vaste, favorable à l'établissement d'usines industrielles.

**PLAINE (LA), PLAINE DU VALAIS** ou **PLAINE DU RHÔNE** (C. Valais). 600-470 m. Appellation assez vague que l'on donne dans la partie centrale du Valais à l'ensemble des localités qui bordent le Rhône dans la section comprise entre le Bois de Finge et l'embouchure de la Dranse, de Sierre à Martigny. Les habitants des vallées environnantes nomment simplement cette région « La Plaine ». Les deux autres formes : Plaine du Rhône et Plaine du Valais sont explicatives. Ce nom correspond ainsi à la région viticole du Valais inférieur, comprenant tout ou partie des communes de Martigny (Combe, Bourg et Ville), Fully, Charrat, Saxon, Saillon, Leytron, Riddes, Nendaz, Vétroz, Ardon, Chamoson, Conthey, Sion, Bramois, Saint-Léonard, Granges, Grône, Chalais, Chippis, Sierre et Salquenen. On a appelé également Plaine du Rhône, dans le canton de Vaud, les vastes espaces mi-marécageux, mi-cultivés, entre Villeneuve et Bex, particulièrement dans les régions où ne se trouvent ni hameau ni village.

**PLAINE MORTE (GLACIER DE LA)** (C. Berne et Valais). 2900-2700 m. Glacier de 4 km. dans sa plus grande largeur et de 2 km. de longueur, dont les limites sont difficiles à déterminer exactement; sa partie inférieure descend dans la direction de la Rätzlialp et porte le nom de Rätzligletscher, tandis que son aile orientale est désignée sous le nom de glacier du Wildstrubel. Ce glacier occupe un haut plateau entouré par le sommet principal du Wildstrubel (3251 m.), par l'arête d'Autannaz, puis par le Todthorn ou Sex Mort (2942 m.), le Weisshorn (2953 m.) et le Gletscherhorn (2948 m.). Il est d'un accès facile et d'une traversée agréable, et parcouru par les touristes qui couchent à la cabane du Wildstrubel, sur l'arête du Weisshorn, pour gagner le lendemain le sommet du Wildstrubel.

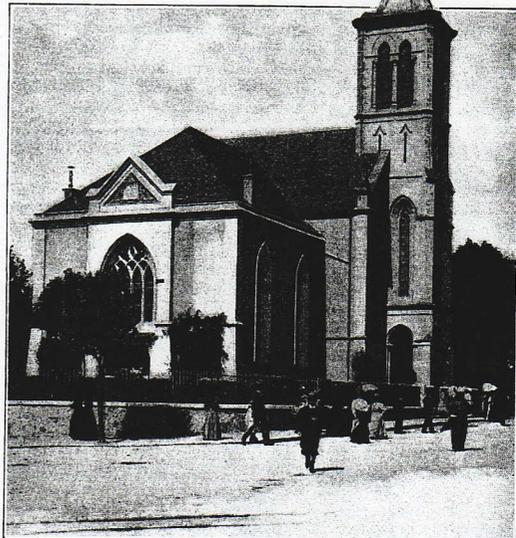
**PLAINE MORTE (LA)** (C. Valais, D. Sierre, Com. Lens). 2700-2500 m. Vaste plateau rocheux à la base du Rohrbachstein et au S. du passage du Rawyl. Il domine le val de la Derzence situé au S. et donne son nom à un glacier voisin, le glacier de la Plaine Morte, qui s'étend à l'extrémité orientale de ce site désolé et dont une très faible partie appartient au Valais. Plusieurs petits lacs et marmites glaciaires s'abritent dans les creux de sa surface et s'écoulent dans la Derzence par des voies souterraines. L'aspect de cette étendue laissée nue par le recul du glacier devait surexciter l'imagination populaire. Aussi ces marmites rondes passaient-elles pour servir à la préparation des grêlons que les fées vengeresses ou les esprits maléfaisants se plaisaient à jeter sur les vignobles de la vallée. La Plaine Morte est une plaque disloquée de calcaire argovien fissuré dans toutes les directions par des failles; les parties affaissées, contenant des schistes nummulitiques, tranchent par leur couleur avec les massifs dénudés du calcaire urgonien; elles sont recouvertes de quelque verdure. L'ensemble acquiert de loin l'aspect d'une mosaïque ou damier irrégulier.

**PLAINES (LES)** (C. Neuchâtel, D. La Chaux-de-Fonds, Com. Les Planchettes). 880-800 m. 16 fermes disséminées au pied du versant N. de Pouillerel, le long des côtes du Doubs, à 1 km. N.-O. des Planchettes. 90 h. protestants de la paroisse des Planchettes.

**PLAINMONT (SOUS et SUR)** (C. Berne, D. Porrentruy, Com. Courgenay). 568 et 362 m. Deux fermes à 3,5 km. et 2 km. S. de la station de Courgenay, ligne Delémont-Delle. Agriculture, forêts, bons pâturages. Les rochers au S. de Sur Plainmont offrent un admirable point de vue sur l'Ajoie, l'Alsace, la Plaine de France et le Jura.

**PLAINPALAIS** (C. Genève, Rive gauche). 426-374 m. Commune suburbaine et quartier de Genève, entourant la ville de Genève à l'O. et au S.; elle est reliée à celle-ci par les lignes électriques Genève-Saint-Georges, Vervey, Annemasse-Saint-Julien. Bureau des postes, télégraphe, téléphone. 1172 mais., les protestants (54 %) forment la paroisse; les catholiques romains timent une paroisse; les catholiques libéraux dépendent de la paroisse de Carouge. Li-

Genève-soix-Landes pos-20066 h.; roisse de consti-raux démitée au



Plainpalais. L'église protestante.

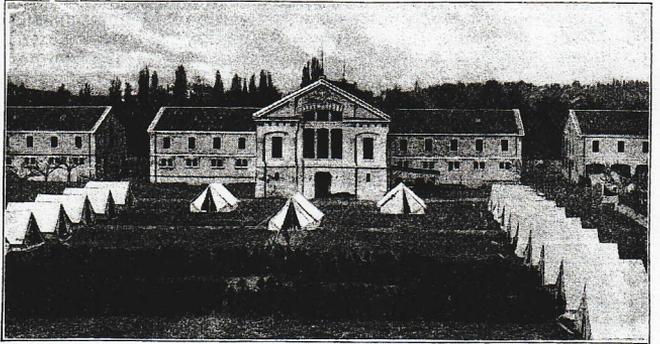
N. par le Rhône, cette commune est divisée en deux parties inégales par l'Arve, qui coule du S.-E. au N.-O. Sur la rive droite de cette rivière se trouvent les quar-

tiers de la Coulouvrenière, de la Jonction, de Plainpalais, des Philosophes, de la Cluse et de Champel ; sur la rive gauche, on rencontre le Bois de la Bâtie, la Queue d'Arve et une fraction du quartier des Acacias. (Voir ces noms.) Un petit affluent de l'Arve, l'Aire, sépare le Bois de la Bâtie de la Queue d'Arve. 6 ponts sur l'Arve, 1 pont sur le Rhône, 3 ponts sur l'Aire. Les parties basses de la rive droite de l'Arve sont formées par les atterrissements de cette rivière, dont les inondations se sont répétées 15 fois jusqu'en 1787.

Le quartier de Plainpalais, assez mal délimité, est compris entre la Coulouvrenière et la Jonction d'une part, les Philosophes et la Cluse de l'autre. Une artère très populeuse, la rue de Carouge, le sépare de ces deux derniers quartiers. Le boulevard de Plainpalais, appelé depuis peu boulevard Georges Favon, délimite le quartier de ce nom du côté de la ville. Ce quartier est formé en majeure partie d'immeubles locatifs ; à la périphérie, on trouve cependant de nombreux établissements industriels, des villas et quelques jardins maraichers. A mentionner dans ce quartier : l'ancien cimetière, dit de Plainpalais, où se trouvent la tombe de Calvin (1509-1564), petite pierre, au ras du sol, portant seulement les initiales du réformateur et les tombeaux de beaucoup d'hommes célèbres, originaires de Genève ou ayant habité cette ville, du chimiste Sir Humphry Dawy (1778-1829), du célèbre horloger Bautte (1772-1837), du baron de Grenus (1785-1851), bienfaiteur de Genève, des diplomates Saladin (1760-1822) et Pictet de Rochemont (1755-1824), du botaniste de Candolle (1778-1841), de Rilliet (1791-1853) général au service de la France, du général Dufour (1787-1875), des peintres Calame (1810-1864) et Diday (1802-1877), de Ch. Galland (1816-1901) qui légua à Genève sa grande fortune, des conseillers d'État James Fazy (1794-1878), J.-E. Dufour (1840-1893), E. Empéyart (1843-1889), Antoine Carret (1813-1889), Alexandre Gavard (1845-1898), Georges Favon (1843-1902), etc. ; l'École de médecine ; les abattoirs, qui seront prochainement transférés à une plus grande distance de la ville ; les casernes et l'arsenal ; le jardin alpin d'acclimatation ; le cirque, etc. Temple protestant. Plusieurs institutions de bienfaisance : la Policlinique, dépendant de l'Hôpital cantonal ; l'Hôpital des enfants ; l'Hôpital Butini, fondation particulière, destinée aux femmes et aux enfants ; le Secours, qui, en échange de leur travail, loge et nourrit les jeunes filles sans place ; l'Asile des Orphelines protestantes, fondation particulière ; une Crèche. Écoles primaires et enfantines. Établissements de bains sur l'Arve. De nombreuses industries sont établies dans le quartier de Plainpalais : fabrique genevoise d'instruments de physique ; ateliers de sculpture, de mécanique, de serrurerie, d'appareils électriques, fabriques de couronnes, d'objets de pansement, de vélocipèdes ; chantiers de construction, de bois de chauffage, etc. Entrepôt des décors du Théâtre. (Pour les autres quartiers de la commune de Plainpalais, voir les articles qui leur sont consacrés.) Une vaste étendue gazonnée, la Plaine de Plainpalais, formant un losange de 700 m. dans son grand axe, sert d'emplacement pour les fêtes populaires et quelquefois pour des exercices militaires ; elle a aussi été le théâtre d'un certain nombre d'exécutions, de celle de Frésier, entre autres, un bandit qui avait longtemps infesté la route de Genève-Mandement de Peney (1678).

Le nom de Plainpalais est formé, d'après certains auteurs, de deux mots patois : *pllan*, qui signifie plaine, et *palé*, rangée de pieux formant digue. C'est à Plainpalais que commençait, croit-on, le fameux retranchement militaire que Jules-César opposa aux Helvètes en l'an 58 av. J.-C. Sur différents points de la commune, on a trouvé de nombreuses antiquités romaines. Au XV<sup>e</sup> siècle, Plainpalais s'étendait jusqu'au pied des murs de Genève et comprenait alors les faubourgs de la Corratierie et de Saint-Léger, dépendant du Chapitre de Saint-Pierre. Ces faubourgs furent rasés au XVI<sup>e</sup> siècle pour faciliter la défense de la ville ; reconstruits plus tard, ils furent de nouveau détruits pour la même raison en 1687. Les Dominicains possédaient un couvent à Plainpalais. Ils vin-

rent se fixer à Genève en 1222 ; leur premier couvent fut édifié en ville, près de la Madeleine. Ce couvent brûla



Les Casernes de Plainpalais.

et les religieux s'établirent à Plainpalais. La date exacte de la fondation du couvent de Plainpalais serait inconnue ; il paraît cependant avoir été fondé en 1263 ; l'église attenante était très somptueuse. En 1535, Farel prêcha un jour dans cette église ; après le sermon, elle fut dévastée et détruite ; plus tard, ses matériaux furent vendus. Il y avait aussi à Plainpalais un couvent d'Augustins. Sur l'emplacement du cimetière actuel, terrain donné à la communauté genevoise, en 1469, par le vicaire général du diocèse, Philippe Comepeys, on érigea en 1489, un hospice pour les pestiférés, et une église sous le vocable de Sainte-Marie de Miséricorde et de Saint-Pierre et Saint-Paul. Ces deux édifices furent démolis en 1776. Il y avait en outre, près du Pont d'Arve, un couvent et une église, dite de Notre-Dame de Grâce, tous deux fondés en 1480 par René, bâtard de Savoie ; ils furent détruits en 1536. C'est à Plainpalais qu'en 1529 eut lieu le premier tir de la Société du Jeu de l'Arc, le tir à l'oiseau ou au « papegay » ; là aussi, plus tard, furent établis d'autres jeux qui laissèrent leurs noms à quelques rues, l'avenue du Mail et la rue du Vieux-Billard, par exemple. Au XV<sup>e</sup> siècle, les Dominicains établirent à Plainpalais des jardins maraichers qui acquirent un certain renom et qui atteignirent leur complet développement vers le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces jardins s'étendaient alors le long de la rive droite de l'Arve, à partir du Pont de Carouge jusqu'à la Jonction ; au N., ils étaient limités par l'avenue du Mail. La culture maraichère était importante et prospère ; les jardiniers, très nombreux, étaient organisés en une corporation qui, à partir de 1706, célébra une fête annuelle ; celle-ci se transforma, dès 1831, en une fête communale, en une « vogue ». Les maraichers de Plainpalais s'appelaient en langage populaire « plantaporets » (planteurs de poireaux), nom qu'on donne encore quelquefois aux habitants de la commune de Plainpalais. En s'accroissant, la ville de Genève a envahi peu à peu, surtout vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les fertiles jardins de Plainpalais, dont il ne reste plus que quelques lambeaux disséminés entre des mas de maisons. Voir Fontaine-Borgel, *Souvenirs de Plainpalais*. Genève, 1887. Ch. Bonifas, *Genève qui s'en va. Vieux Moulins et jardins de Plainpalais*. Genève, 1900.

**PLAINPHAYEN** (C. Berne, D. Delémont et Moutier). 762 m. Hauteur entre la Gabiare et la Scheulte, tributaires de la Birse, en aval de Delémont, entre le village de Courchapoix au N. et celui de Vermes au S., à 9,5 km. S.-E. de Delémont. Le sommet de Plainphayen est un beau pâturage, traversé du S.-E. au N.-O. par le chemin vicinal qui relie Vermes à Courchapoix. A l'O., la montagne est très escarpée ; ses roches, qui tombent à pic sur la Gabiare, forment le rempart E. des célèbres gorges du Thiergarten. Plainphayen, de *planum faginum*, hêtre-plate.

**PLAMBOZ** (C. Neuchâtel, D. Le Locle, Com. Brot-Plamboz). 1017 m. Section de com. et hameau de la vallée des Ponts, sur le chemin des Petits-Ponts à La Sagne,



Ce fichier XML ne semble pas avoir d'information de style lui étant associé. L'arbre du document est montré ci-dessous.

```
<?realname name="/dhsdata/fsc/e/33/AROK2f1.xml"?>
<?printer f3?>
- <EDITION LANGUE="F">
- <ART1 ID="AROK2">
- <TART>
  <LEM>Plainpalais</LEM>
</TART>
- <P>
  Ancienne comm. GE, rattachée à Genève en mai 1930. Formée des faubourgs de Palais, plaine marécageuse
  <V>(plana palus)</V>
  , de Saint-Léger et de Saint-Victor, entre le Rhône et l'Arve. Son territoire couvrait les quartiers actuels de Plainpalais, la Jonction, la Cluse, les Tranchées, Champel et le Bout-du-Monde, les Acacias et une bande de terre sur la rive gauche de l'Arve, les Vernets. Elle s'est appelée aussi banlieue de Neuve, du nom d'une des portes de Genève. 520 hab. en 1690, 1111 en 1797, 1189 en 1814, 3352 en 1850, 19&nbsp;667 en 1900 et 35&nbsp;320 en 1920.
</P>
- <P>
  Vestiges du Néolithique.
  <V>Suburbium</V>
  le long de la voie romaine menant vers le sud. Au Moyen Age, la partie de P. sur la rive gauche du Rhône relevait des Franchises de Genève; s'y ajouta en 1445 la bande de terre des Vernets. Le reste de la rive gauche de l'Arve releva de la seigneurie de Lancy puis, dès 1317, de celle de la Bâtie-Meillé. Comme les autres, le faubourg de Saint-Léger fut rasé au titre de mesures militaires défensives entre 1534 et 1543 et la porte Saint-Léger fermée. La rive gauche de l'Arve fut disputée entre la Savoie et Genève jusqu'au traité de Turin (1754) qui l'attribua à la ville. La commune fut créée en 1798 sous le régime français (un maire et deux adjoints). En 1930, les habitants acceptèrent la fusion avec Genève par 2673 oui contre 1535 non. Au spirituel, P. relevait de plusieurs paroisses: la rive gauche de l'Arve de celle de Lancy, le triangle Rhône-Arve de celles de Saint-Gervais, de Saint-Germain et de Saint-Léger (celle-ci mentionnée dès 1215). Les dominicains s'établirent en 1263 sur une terre cédée par Pierre de Savoie; le couvent et son église furent incendiés en 1321 par le comte de Genève et le baron de Faucigny, reconstruits, définitivement détruits à la Réforme. Présence d'une recluse de 1318 à la Réforme, près d'un oratoire dédié à sainte Marguerite. Le couvent d'ermites de saint Augustin (église Notre-Dame-des-Grâces) fut construit en 1487 sur un ancien ermitage mentionné en 1461. L'hôpital des pestiférés, dépendant de la communauté des citoyens, et son église, Notre-Dame de Miséricorde, datent de 1473 et 1487; à la suppression des paroisses suburbaines en 1536, le cimetière des pestiférés devint le cimetière principal de Genève; depuis 1883 il est réservé aux personnalités. Le lazaret et l'église, seuls rescapés des démolitions du XVI
  <SUP>e</SUP>
  &nbsp;s., subsistèrent jusqu'en 1776.
  <ANCIMA RID="IMZZ4"/>
</P>
- <P>
  Au XIII
  <SUP>e</SUP>
  &nbsp;s., les premiers travaux d'endiguement de l'Arve, qui débordait souvent, sont le fait des dominicains, qui conquièrent les terres du delta. Au XVIII
  <SUP>e</SUP>
  &nbsp;s., P. était principalement une banlieue maraîchère et un lieu de détente (création d'un jeu de mail en 1697) avec la plantation d'allées arborisées autour d'un vaste losange (actuelle Plaine de P.) qui servait, et sert encore, à des réjouissances nationales populaires variées. Le site attira plusieurs institutions culturelles et de divertissement regroupées dans un faible rayon (casino 1887; cirque 1865; Diorama 1880 et autres théâtres) et fut marqué durablement par l'Exposition nationale de 1896. La commune se développa sous l'autorité de Charles Page, maire entre 1882 et 1910. Durant cette période, les ponts Sous-Terre (1891) et de La Coulouvrenière (1896), les quais du bord de l'Arve (1890-1891), la nouvelle mairie (1899) et la
```

Maison communale (1906), unique à Genève, furent réalisés. La société des Minoteries de P. remplaça en 1885 un ancien moulin sur l'Arve. Implantés vers la Coulouvrenière, l'usine à gaz (1845-1914) et les Forces motrices (bâtiment construit entre 1883 et 1892) donnèrent à la commune des atouts industriels dans le secteur de la mécanique (quartier de la Jonction). La construction du palais des expositions (1926-1980) renforça la dynamique de P. L'implantation de l'hôpital cantonal (1856), de la maternité (1875), de l'école de médecine (1876) et de l'école de chimie (1878) diversifièrent enfin les activités de la commune et marqueront durablement le quartier.

</P>

-<PREF>

- <BIB>

- <NOT>

<AU>P. Bertrand</AU>

<TPUB>Plainpalais</TPUB>

1943

</NOT>

- <NOT>

<AU>L. Blondel</AU>

- <TPUB>

Le développement urbain de Genève à travers les siècles

</TPUB>

1946

</NOT>

- <NOT>

<AU>A. Brulhart, E. Deuber-Pauli</AU>

<TPUB>Ville et canton de Genève </TPUB>

1985, 173-191 (

<SUP>2</SUP>

1993)

</NOT>

</BIB>

</PREF>

- <SIGN>

<NAUT>Dominique Zumkeller</NAUT>

</SIGN>

</ART1>

</EDITION>

## Plainpalais

23/06/2009

Ancienne comm. GE, rattachée à Genève en mai 1930. Formée des faubourgs de Palais, plaine marécageuse (*plana palus*), de Saint-Léger et de Saint-Victor, entre le Rhône et l'Arve. Son territoire couvrait les quartiers actuels de Plainpalais, la Jonction, la Cluse, les Tranchées, Champel et le Bout-du-Monde, les Acacias et une bande de terre sur la rive gauche de l'Arve, les Vernets. Elle s'est appelée aussi banlieue de Neuve, du nom d'une des portes de Genève. 520 hab. en 1690, 1111 en 1797, 1189 en 1814, 3352 en 1850, 19 667 en 1900 et 35 320 en 1920.

Vestiges du Néolithique. *Suburbium* le long de la voie romaine menant vers le sud. Au Moyen Age, la partie de P. sur la rive gauche du Rhône relevait des Franchises de Genève; s'y ajouta en 1445 la bande de terre des Vernets. Le reste de la rive gauche de l'Arve releva de la seigneurie de Lancy puis, dès 1317, de celle de la Bâtie-Meillé. Comme les autres, le faubourg de Saint-Léger fut rasé au titre de mesures militaires défensives entre 1534 et 1543 et la porte Saint-Léger fermée. La rive gauche de l'Arve fut disputée entre la Savoie et Genève jusqu'au traité de Turin (1754) qui l'attribua à la ville. La commune fut créée en 1798 sous le régime français (un maire et deux adjoints). En 1930, les habitants acceptèrent la fusion avec Genève par 2673 oui contre 1535 non. Au spirituel, P. relevait de plusieurs paroisses: la rive gauche de l'Arve de celle de Lancy, le triangle Rhône-Arve de celles de Saint-Gervais, de Saint-Germain et de Saint-Léger (celle-ci mentionnée dès 1215). Les dominicains s'établirent en 1263 sur une terre cédée par Pierre de Savoie; le couvent et son église furent incendiés en 1321 par le comte de Genève et le baron de Faucigny, reconstruits, définitivement détruits à la Réforme. Présence d'une recluse de 1318 à la Réforme, près d'un oratoire dédié à sainte Marguerite. Le couvent d'ermites de saint Augustin (église Notre-Dame-des-Grâces) fut construit en 1487 sur un ancien ermitage mentionné en 1461. L'hôpital des pestiférés, dépendant de la communauté des citoyens, et son église, Notre-Dame de Miséricorde, datent de 1473 et 1487; à la suppression des paroisses suburbaines en 1536, le cimetière des pestiférés devint le cimetière principal de Genève; depuis 1883 il est réservé aux personnalités. Le lazaret et l'église, seuls rescapés des démolitions du XVI<sup>e</sup> s., subsistèrent jusqu'en 1776.

Au XIII<sup>e</sup> s., les premiers travaux d'endiguement de l'Arve, qui débordait souvent, sont le fait des dominicains, qui conquièrent les terres du delta. Au XVIII<sup>e</sup> s., P. était principalement une banlieue maraîchère et un lieu de détente (création d'un jeu de mail en 1697) avec la plantation d'allées arborisées autour d'un vaste losange (actuelle Plaine de P.) qui servait, et sert encore, à des réjouissances nationales populaires variées. Le site attira plusieurs institutions culturelles et de divertissement regroupées dans un faible rayon (casino 1887; cirque 1865; Diorama 1880 et autres théâtres) et fut marqué durablement par l'Exposition nationale de 1896. La commune se développa sous l'autorité de Charles Page, maire entre 1882 et 1910. Durant cette période, les ponts Sous-Terre (1891) et de La Coulouvrenière (1896), les quais du bord de l'Arve (1890-1891), la nouvelle mairie (1899) et la Maison communale (1906), unique à Genève, furent réalisés. La société des Minoteries de P. remplaça en 1885 un ancien moulin sur l'Arve. Implantés vers la Coulouvrenière, l'usine à gaz (1845-1914) et les Forces motrices (bâtiment construit entre 1883 et 1892) donnèrent à la commune des atouts industriels dans le secteur de la mécanique (quartier de la Jonction). La construction du palais des expositions (1926-1980) renforça la dynamique de P. L'implantation de l'hôpital cantonal (1856), de la maternité (1875), de l'école de médecine (1876) et de l'école de chimie (1878) diversifièrent enfin les activités de la commune et marqueront durablement le quartier.

### Bibliographie

- P. Bertrand, *Plainpalais*, 1943
- L. Blondel, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, 1946
- A. Brulhart, E. Deuber-Pauli, *Ville et canton de Genève*, 1985, 173-191 (2<sup>e</sup>1993)

**Auteur(e):** Dominique Zumkeller

Annexe : Code balisé de l'article "Plainpalais" triré de Wikipedia (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Plainpalais>)  
consulté le 10.01.2010

[[Image:Geneva University.JPG|right|300px|thumb|Uni-Bastions (Université de Genève)]]  
'''Plainpalais''' est un [[Quartier (ville)|quartier]] de la [[Genève|ville de Genève]] ([[Suisse]]) et une ancienne [[communes du canton de Genève|commune]] du [[canton de Genève|canton du même nom]].

Formé des [[faubourg]]s de Palais, [[plaine]] [[marais|marécageuse]] (''plana palus''), de Saint-Léger et de Saint-Victor, entre le [[Rhône]] et l'[[Arve]], le territoire de l'ancienne commune couvre les quartiers actuels de Plainpalais, de [[La Jonction]], de La Cluse, des Tranchées, de [[Champel]], du Bout-du-Monde, des [[Les Acacias (Genève)|Acacias]] et une bande de terre sur la rive gauche de l'Arve ([[Les Vernets]]). Elle s'est aussi appelée '''Banlieue de Neuve''' (du nom d'une des portes de Genève).

La rive gauche de l'Arve est disputée entre les [[États de Savoie]] et Genève jusqu'au [[Traité de Turin (1754)|traité de Turin]] ([[1754]]) qui l'attribue à la ville. Plainpalais devient commune par la loi du {{Date|17|février|1800}}, date à laquelle le Conseil municipal et la fonction de maire sont instaurées. Au {{XVIIIe siècle}}, Plainpalais est principalement une banlieue maraîchère (culture des [[chou (plante)|choux]], des [[artichaut]]s, des [[laitue]]s et des [[cardon]]s) et un lieu de détente avec la plantation d'allées [[arbre|arborisées]] autour d'un vaste [[losange]] (actuelle [[plaine de Plainpalais]]). Dès [[1848]], le site devient propriété de la commune et sert à des réjouissances tant [[armée suisse|militaires]] que civiles. Le site attire plusieurs institutions culturelles et de divertissement regroupées dans un faible rayon ([[cirque]] en [[1865]], [[diorama]] en [[1880]], [[casino (lieu)|casino]] en [[1887]], [[théâtre]]s, etc.) et est marqué durablement par l'[[Expositions nationales suisses|Exposition nationale de 1896]]. En [[1849]], lorsque se pose la question de la création d'un [[hôpital]] cantonal, le choix des [[Grand Conseil (Suisse)|députés]] se porte sur l'ancienne propriété d'[[Edouard Claparède]] pour sa proximité de la ville et son exposition favorable. L'implantation de l'hôpital cantonal ([[1856]]), de la [[Maternité (hôpital)|maternité]] ([[1875]]), de l'école de [[médecine]] ([[1876]]) et de l'école de [[chimie]] ([[1878]]) diversifient les activités de la commune.

Celle-ci se développe sous l'autorité de [[Charles Page]] (maire entre [[1882]] et [[1910]]) : les ponts [[pont Sous-Terre|Sous-Terre]] ([[1891]]) et de la [[Pont de la Coulovrenière|Coulovrenière]] ([[1896]]), les quais du bord de l'[[Arve]] ([[1890]]-1891), la nouvelle mairie ([[1899]]) et la Maison communale ([[1906]]), unique à Genève, sont réalisés. Implantés vers la Coulovrenière, l'usine à [[gaz naturel|gaz]] ([[1845]]-[[1914]]) et les Forces motrices (bâtiment construit entre [[1883]] et [[1892]]) donnent à la commune des atouts [[industrie]]ls dans le secteur de la [[mécanique]] (quartier de [[La Jonction]]). Plusieurs bâtiments scolaires sont construits entre [[1885]] et [[1903]] et des rues et [[boulevard]]s sont percés ou élargis dès [[1890]] (dont l'avenue du Mail, le boulevard Carl-Vogt et le boulevard Saint-Georges).

[[Image:Synagogue Genève.JPG|right|300px|thumb|Synagogue de Plainpalais]]  
Au début du {{XXe siècle}}, de nombreux immeubles remplacent villas et jardins à l'entrée du quartier de Florissant. Les derniers travaux menés par la commune concernent l'élargissement de la rue Beau-Séjour et de la rue Dancet, en [[1928]]-[[1929]], et la création de la place des Augustins en [[1930]]. La [[votation]] de la loi de fusion administrative en mai 1930 (2673 oui contre 1535 non) met fin à l'autonomie de la commune de Plainpalais qui est intégrée à celle de la ville de Genève en [[1931]]. La présence du Palais des expositions à Plainpalais, entre [[1926]] et [[1980]], renforce la dynamique du quartier. À sa démolition, le site est occupé par l'un des principaux bâtiments de l'[[Université de Genève]] (Uni-Mail).

C'est à Plainpalais que se trouve également le siège de l'[[Organisation mondiale du mouvement scout]].

== Liens externes ==

\*[[http://www.cimetieredesrois.ch/index\\_flash.html](http://www.cimetieredesrois.ch/index_flash.html) Visite virtuelle du cimetière des Rois]

\*[<http://www.ville-ge.ch/fr/quartiers/centre.htm> Plainpalais sur le site de la Ville de Genève]

{{Portail|Genève|architecture}}  
{{coord|46|11|38|N|6|8|29|E|display=title|region:CH\_type:airport}}

[[Catégorie:Quartier de Genève]]  
[[Catégorie:Ancienne commune du canton de Genève]]

[[it:Plainpalais]]  
[[pl:Plainpalais]]

# Plainpalais

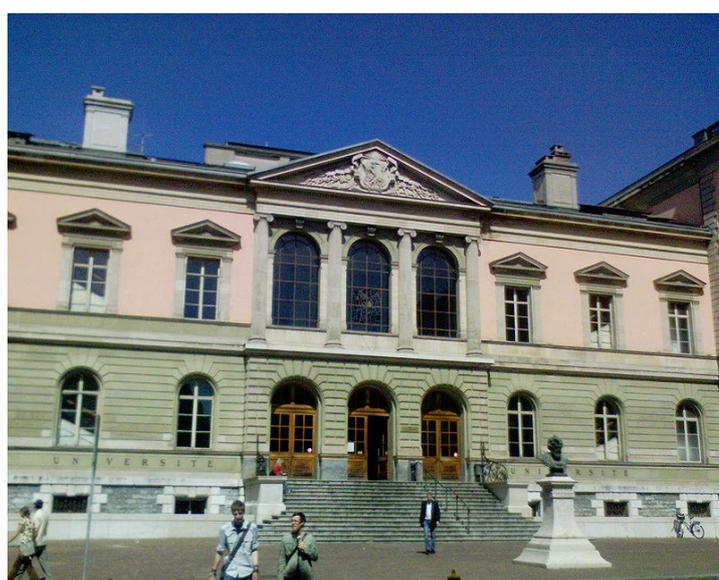
**Plainpalais** est un quartier de la ville de Genève (Suisse) et une ancienne commune du canton du même nom.

Formé des faubourgs de Palais, plaine marécageuse (*plana palus*), de Saint-Léger et de Saint-Victor, entre le Rhône et l'Arve, le territoire de l'ancienne commune couvre les quartiers actuels de Plainpalais, de La Jonction, de La Cluse, des Tranchées, de Champel, du Bout-du-Monde, des Acacias et une bande de terre sur la rive gauche de l'Arve (Les Vernets). Elle s'est aussi appelée **Banlieue de Neuve** (du nom d'une des portes de Genève).

La rive gauche de l'Arve est disputée entre les États de Savoie et Genève jusqu'au traité

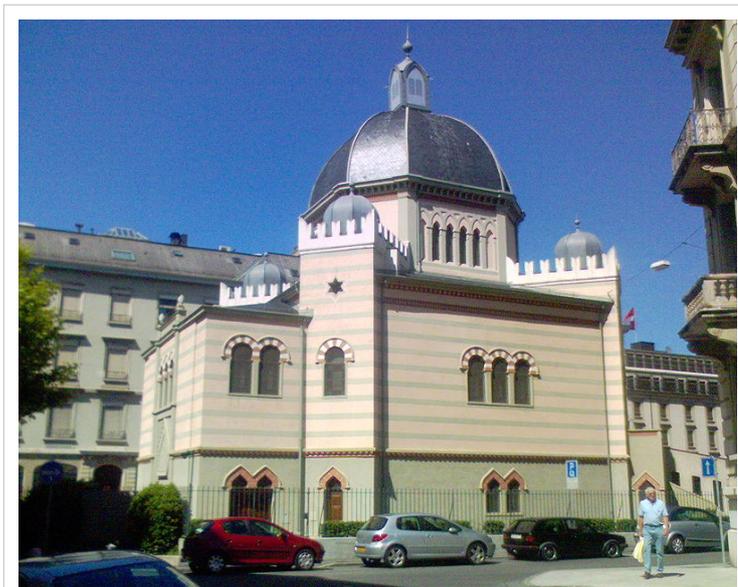
de Turin (1754) qui l'attribue à la ville. Plainpalais devient commune par la loi du 17 février 1800, date à laquelle le Conseil municipal et la fonction de maire sont instaurées. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Plainpalais est principalement une banlieue maraîchère (culture des choux, des artichauts, des laitues et des cardons) et un lieu de détente avec la plantation d'allées arborisées autour d'un vaste losange (actuelle plaine de Plainpalais). Dès 1848, le site devient propriété de la commune et sert à des réjouissances tant militaires que civiles. Le site attire plusieurs institutions culturelles et de divertissement regroupées dans un faible rayon (cirque en 1865, diorama en 1880, casino en 1887, théâtres, etc.) et est marqué durablement par l'Exposition nationale de 1896. En 1849, lorsque se pose la question de la création d'un hôpital cantonal, le choix des députés se porte sur l'ancienne propriété d'Edouard Claparède pour sa proximité de la ville et son exposition favorable. L'implantation de l'hôpital cantonal (1856), de la maternité (1875), de l'école de médecine (1876) et de l'école de chimie (1878) diversifient les activités de la commune.

Celle-ci se développe sous l'autorité de Charles Page (maire entre 1882 et 1910) : les ponts Sous-Terre (1891) et de la Coulouvrenière (1896), les quais du bord de l'Arve (1890-1891), la nouvelle mairie (1899) et la Maison communale (1906), unique à Genève, sont réalisés. Implantés vers la Coulouvrenière, l'usine à gaz (1845-1914) et les Forces motrices (bâtiment construit entre 1883 et 1892) donnent à la commune des atouts industriels dans le secteur de la mécanique (quartier de La Jonction). Plusieurs bâtiments scolaires sont construits entre 1885 et 1903 et des rues et boulevards sont percés ou élargis dès 1890 (dont l'avenue du Mail, le boulevard Carl-Vogt et le boulevard Saint-Georges).



Uni-Bastions (Université de Genève)

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, de nombreux immeubles remplacent villas et jardins à l'entrée du quartier de Florissant. Les derniers travaux menés par la commune concernent l'élargissement de la rue Beau-Séjour et de la rue Dancet, en 1928-1929, et la création de la place des Augustins en 1930. La votation de la loi de fusion administrative en mai 1930 (2673 oui contre 1535 non) met fin à l'autonomie de la commune de Plainpalais qui est intégrée à celle de la ville de Genève en 1931. La présence du Palais des expositions à Plainpalais, entre 1926 et 1980, renforce la dynamique du quartier. À sa démolition, le site est occupé par l'un des principaux bâtiments de l'Université de Genève (Uni-Mail).



Synagogue de Plainpalais

C'est à Plainpalais que se trouve également le siège de l'Organisation mondiale du mouvement scout.

## Liens externes

- Visite virtuelle du cimetière des Rois <sup>[1]</sup>
- Plainpalais sur le site de la Ville de Genève <sup>[2]</sup>

Coordonnées géographiques: 46°11'38"N 6°8'29"E

## Références

[1] [http://www.cimetieredesrois.ch/index\\_flash.html](http://www.cimetieredesrois.ch/index_flash.html)

[2] <http://www.ville-ge.ch/fr/quartiers/centre.htm>

# Sources et contributeurs de l'article

**Plainpalais** *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=36011155> *Contributeurs:* B-noa, Badmood, Chil, Escargot, Flying jacket, Moumou82, NicoV, Nicolas Ray, Romano1246, RémiH, Spooky, 6 modifications anonymes

## Source des images, licences et contributeurs

**Image:Geneva University.JPG** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Geneva\\_University.JPG](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Geneva_University.JPG) *Licence:* Creative Commons Attribution-Sharealike 2.5 *Contributeurs:* User:Moumou82

**Image:Synagogue Genève.JPG** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Synagogue\\_Genève.JPG](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Synagogue_Genève.JPG) *Licence:* Creative Commons Attribution-Sharealike 2.5 *Contributeurs:* User:Moumou82

## Licence

---

Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported  
<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>

---